



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9368^e séance

Jeudi 6 juillet 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kariuki	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M ^{me} Dautllari
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	Équateur	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Japon	M ^{me} Shino
	Malte	M. Camilleri
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Barbade, d'Haïti, de la Jamaïque et de la République dominicaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Andrew Holness, Premier Ministre de la Jamaïque, à S. E. M. Jean Victor Génésus, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, et à S. E. M. Roberto Álvarez Gil, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} María Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; et M^{me} Marie-Yolène Gilles, représentante de la société civile.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M^{me} Salvador ; de l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, Représentant permanent du Gabon, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti ; de M^{me} Gilles ; et de M. Holness, au nom de la Communauté des Caraïbes.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Salvador.

M^{me} Salvador (*parle en anglais*) : Demain, le 7 juillet, marquera le deuxième anniversaire de l'assassinat du Président Jovenel Moïse. L'appel lancé pour que les responsables de ce crime odieux soient traduits en justice reste d'actualité. Son assassinat a plongé Haïti dans une crise politique plus profonde, qui a été exacerbée par un effondrement sans précédent de la sécurité, des bandes armées criminelles imposant un régime de terreur et de violence dans la plupart des quartiers de Port-au-Prince. Cette situation grave est accentuée par les crises humanitaires, socioéconomiques et des droits humains auxquelles le pays est confronté.

(l'oratrice poursuit en français)

Comme le Secrétaire général l'a dit lors de sa récente visite en Haïti,

« il ne peut y avoir de sécurité durable sans un rétablissement des institutions démocratiques, et il est impossible de parvenir à des solutions politiques pérennes et pleinement représentatives sans une amélioration drastique de la situation sécuritaire ».

(l'oratrice reprend en anglais)

Depuis mon premier exposé au Conseil, il y a deux mois et demi (voir S/PV.9311), des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'accord du 21 décembre, qui définit le cadre de notre coopération avec les autorités nationales et les autres parties prenantes. Dans ce cadre, le Haut Conseil de la transition a organisé, en mai, un forum qui a réuni des représentants de tout le pays issus du monde politique, de la société civile et du secteur privé, y compris des parties non signataires de l'accord du 21 décembre. Ce forum a permis à toutes les parties prenantes haïtiennes de discuter de questions clefs relatives aux réformes constitutionnelles et électorales, à la bonne gouvernance et aux questions socioéconomiques. À son issue, une déclaration conjointe a été adoptée, appelant notamment à la fourniture d'un appui international solide à la Police nationale d'Haïti.

Dans le cadre du dialogue politique haïtien, je tiens à souligner l'initiative de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui, par l'intermédiaire de son groupe de personnalités éminentes, a organisé en Jamaïque, en juin dernier, une réunion des parties prenantes haïtiennes, rassemblant le Premier Ministre Henry, des partis politiques et des groupes de la société civile. À son retour de Jamaïque, le Premier Ministre Henry s'est engagé à procéder à des changements au sein de son cabinet afin de le rendre plus inclusif sur le plan politique, à élargir le Haut Conseil de la transition et à accélérer la présentation de candidats au Conseil électoral provisoire. J'espère que ces engagements se concrétiseront bientôt.

En usant de mes bons offices, je n'épargnerai aucun effort pour continuer d'appuyer les initiatives de dialogue sur la voie à suivre. Alors que les parties maintiennent un dialogue permanent, j'attends avec intérêt la visite en Haïti du Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM, pour continuer d'appuyer la promotion des consultations inter-haïtiennes sous les auspices du Haut Conseil de la transition. La visite de solidarité et de travail du Secrétaire général en Haïti a mis en lumière la nécessité impérieuse pour les Haïtiens et la communauté internationale de passer à l'action. Le Secrétaire général

a rencontré le Premier Ministre Ariel Henry, le Haut Conseil de la transition, un échantillon représentatif des partis politiques et des organisations de la société civile. Il a rappelé à tous combien il importait de poursuivre le dialogue et fait part de son soutien indéfectible au déploiement d'une force internationale robuste chargée de prêter main-forte à la Police nationale d'Haïti.

Le déploiement d'une telle force bénéficie d'un large soutien. Il est vrai qu'évoquer la présence d'une force internationale en Haïti peut susciter des réactions mitigées. Tout comme le Secrétaire général durant sa visite en Haïti, dès mon arrivée, j'ai moi aussi entendu des appels à un soutien international en matière de sécurité. La force internationale solide dont Haïti a besoin doit compléter et renforcer, et non remplacer, la Police nationale d'Haïti, dans le plein respect de la souveraineté nationale d'Haïti. À la réunion des chefs d'État de la Communauté des Caraïbes qui s'est tenue cette semaine à la Trinité-et-Tobago, le Secrétaire général a réaffirmé, s'agissant d'Haïti, la nécessité pour le Conseil de sécurité d'autoriser d'urgence le déploiement d'une force internationale robuste, et aujourd'hui, il a de nouveau lancé cet appel.

La transition politique et la lutte contre les bandes doivent continuer d'être traitées séparément, mais elles sont inextricablement liées. L'amélioration de la sécurité et la poursuite du dialogue politique permettraient d'organiser des élections, une étape essentielle sur la voie du rétablissement des institutions démocratiques et des représentants élus à tous les niveaux du Gouvernement. La justice reste confrontée à de sérieux problèmes, mais il existe quelques lueurs d'espoir, notamment l'adoption d'un décret contre la corruption, le blanchiment d'argent et le trafic d'armes. Les efforts déployés par les autorités nationales pour améliorer le processus de vérification et de certification au sein du système judiciaire me donnent également un certain espoir.

Les terribles conditions de sécurité en Haïti se sont aggravées depuis que j'ai présenté mon premier exposé au Conseil. La violence se poursuit, s'intensifie et se propage au-delà de Port-au-Prince, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/492). L'apparition de groupes d'autodéfense complique davantage la situation. Depuis avril, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a confirmé l'assassinat d'au moins 264 membres présumés de bandes par des groupes d'autodéfense. Les violences sexuelles, y compris les viols collectifs et les mutilations, continuent d'être utilisées par les bandes pour terroriser et faire souffrir les populations

et les quartiers sous le contrôle de leurs rivaux. Outre les préjudices d'ordre physique et psychologique, la violence des bandes a également de profonds effets négatifs sur les droits socioéconomiques. L'accès à l'éducation, aux denrées alimentaires, à l'eau, à l'assainissement et aux services de santé a été sévèrement limité par les activités des bandes. Dans les zones touchées par la violence des bandes, les activités économiques sont périodiquement, voire définitivement, paralysées.

À la fin du mois de juin, l'Expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Haïti a achevé sa première visite dans le pays. Il m'a directement informée de la situation désastreuse des droits humains. Il se préoccupe notamment des conditions de détention inhumaines et des niveaux alarmants de détention provisoire, de la violence généralisée fondée sur le genre et des déportations massives d'Haïtiens par certains pays. La situation humanitaire est de plus en plus sombre et risque de se détériorer encore davantage. Aujourd'hui, 5,2 millions de personnes, dont près de 3 millions d'enfants, ont besoin d'urgence d'une aide humanitaire et d'une protection. Haïti connaît l'un des niveaux d'insécurité alimentaire les plus élevés au monde, puisque 4,9 millions de personnes en souffrent. L'augmentation de la violence dans la région métropolitaine de Port-au-Prince a entraîné le déplacement de près de 128 000 personnes, ce qui a provoqué une augmentation des migrations. Le système de santé haïtien est au bord de l'effondrement. De plus, le pays reste très vulnérable aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Au début du mois de juin, des inondations meurtrières, suivies d'un tremblement de terre, ont tué 58 personnes et touché 45 000 foyers. Cette situation est exacerbée par une inflation galopante et par la dépréciation de la gourde haïtienne, qui réduisent le pouvoir d'achat de la population. Malgré les conditions de sécurité défavorables et les contraintes qui en découlent, l'ONU continue de se rendre dans les zones difficiles d'accès pour être au service des communautés les plus touchées par la crise, et elle reste pleinement mobilisée pour soutenir tous les Haïtiens.

Le Président du Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, accompagné du Groupe d'experts du Comité, s'est rendu en Haïti en juin. La Directrice générale de l'UNICEF et la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial ont également effectué une visite conjointe dans le pays. Le week-end dernier, nous avons reçu la visite importante de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, qui a eu des réunions fructueuses, notamment avec des représentants du

Gouvernement, le Directeur général de la Police nationale d'Haïti, des groupes de femmes et d'autres groupes de la société civile. Toutes ces visites d'envergure sont à l'origine d'un nouvel élan et d'un intérêt international général autour de la situation complexe qui prévaut en Haïti.

Comme les membres le savent, la prorogation du mandat du BINUH est imminente. Je demande au Conseil de veiller à ce que le BINUH dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de manière efficace et efficiente de son mandat et aider Haïti à sortir de ces crises, tout en garantissant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Je tiens à saluer le courage et la détermination dont l'ensemble du personnel du système des Nations Unies en Haïti, tant international que recruté localement, fait preuve dans son travail, ainsi que son dévouement dans des conditions de sécurité aussi adverses. Il s'agit d'un moment décisif que nous ne pouvons nous permettre de laisser passer. L'heure est à la solidarité internationale et à l'action immédiate.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Salvador de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Biang.

M. Biang (Gabon) : C'est pour moi un honneur de m'adresser aux membres du Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, pour donner un bref aperçu de ma dernière visite en Haïti et en République dominicaine, qui s'est déroulée du 12 au 16 juin. En raison de circonstances exceptionnelles, je n'étais pas accompagné de membres du Comité lors de cette visite, et cette situation ne créera pas de précédents pour de futures visites sur le terrain par le Comité des sanctions du Conseil de sécurité. La visite a eu lieu près de sept mois après l'adoption de la résolution 2653 (2022), le 21 octobre 2022, à un moment où Haïti est confronté à des problèmes politiques, économiques, sécuritaires et humanitaires majeurs. L'objet principal de ma visite, selon le mandat approuvé par le Comité 2653, était d'obtenir des informations de première main sur la situation sur le terrain à la suite des mesures de sanctions imposées par les Nations Unies concernant Haïti. Je pense que cette visite a permis de réaffirmer l'engagement du Comité 2653 et sa volonté d'œuvrer au rétablissement de la paix et de la stabilité en Haïti.

À Port-au-Prince, j'ai été reçu par le Ministre de la justice et de la sécurité publique. Je me suis également entretenu avec le Ministre de l'économie et des finances, le

Directeur général de la Police nationale d'Haïti, le Directeur général de l'administration générale des douanes et les membres du Haut Conseil de la transition. J'ai aussi eu l'occasion de rencontrer la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, M^{me} María Isabel Salvador, avec son équipe de direction. J'ai rencontré l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti, le corps diplomatique basé à Port-au-Prince, ainsi que les membres de la société civile, notamment des groupes de femmes. Je leur exprime à toutes et à tous ma profonde gratitude pour le soutien qui nous a été apporté dans l'organisation et le déroulement de la visite, ainsi que pour les échanges ouverts et instructifs que nous avons eus.

En République dominicaine, j'ai eu l'honneur de rencontrer le Président de la République, S. E. M. Luis Abinader, le Ministre des relations extérieures, le Ministre de la défense, et le Vice-Ministre de l'intérieur et de la police. À Saint-Domingue, j'ai également pu rencontrer l'équipe de pays des Nations Unies dirigée par le Coordonnateur résident par intérim. J'ai rencontré également le corps diplomatique et des membres de la société civile, y compris des groupes de femmes. Je me suis rendu à Elías Piña et à Dajabón, deux grands points de passage entre Haïti et la République dominicaine, où les autorités dominicaines m'ont parlé des principaux problèmes que leur pays connaît en raison du contexte actuel d'insécurité et d'instabilité qui frappent Haïti.

Presque toutes les personnes avec lesquelles la délégation s'est entretenue à Port-au-Prince se sont félicitées de l'adoption de la résolution 2653 (2022) et ont dit qu'elles soutenaient pleinement l'application du régime de sanctions des Nations Unies. Certaines personnes rencontrées m'ont dit qu'elles espéraient que d'autres individus seraient désignés par le Comité 2653. Certaines personnes rencontrées ont estimé qu'elles ne suffisaient pas à elles seules à résoudre les multiples problèmes auxquels le pays devait faire face. Ce qu'il faut au contraire, selon ces personnes, c'est une gestion intégrée de la crise, comprenant un processus politique inclusif, la restauration des institutions démocratiques, le renforcement des institutions, ainsi que la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité.

En ce qui concerne le dernier point, la Police nationale d'Haïti nous a directement fait part du manque de capacités et de technologie auquel elle est confrontée. Dans cet ordre d'idées, plusieurs personnes rencontrées m'ont interrogé sur les perspectives d'une force multinationale qui aiderait à rétablir la paix et la sécurité en

Haïti. J'ai répondu que cette question n'entraîne pas dans le cadre du mandat que le Comité 2653 m'avait confié pour la visite.

Je pense que l'adoption de la résolution 2653 (2022) a été une initiative bien accueillie et que le peuple haïtien est d'accord que l'imposition de sanctions a été une première étape encourageante avec un impact positif sur la situation en matière de sécurité. Un certain nombre de personnes que j'ai rencontrées ont exprimé leur attente que la liste des sanctions des Nations Unies soit élargie. Certains de mes interlocuteurs considèrent que les sanctions des Nations Unies pourraient avoir un impact considérable sur le comportement des individus qui constituent une menace pour la paix et la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'ambassadeur Biang de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gilles.

M^{me} Gilles : La Fondasyon Je Klere, que j'ai l'honneur de représenter ici, est heureuse de participer à cette séance du Conseil de sécurité sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et la situation en Haïti. En répondant positivement à l'invitation à présenter un exposé sur la situation générale des droits humains en Haïti, sous la présidence du Royaume-Uni, je me conforme aux valeurs que défend la Fondasyon Je Klere.

En effet, la Fondasyon Je Klere est une organisation haïtienne engagée dans la défense des droits humains, qui prépare chaque Haïtien et Haïtienne à devenir un leader responsable, participant à la vie publique pour le renouvellement d'un État fondé sur des principes de droits humains et du développement durable. Dans cette dynamique, la Fondasyon Je Klere exécute un programme de formation en droits humains à l'échelle nationale. Elle suscite, à ce titre, la réflexion et le débat au niveau du territoire autour de problématiques telles que la réforme de l'État, l'effectivité des droits humains, les obligations de l'État, la lutte contre la corruption, la réalisation des droits humains, la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Les droits humains constituent un enjeu important dans les débats publics sur l'État de droit, la démocratie, et même la justice et l'équité sociale. Dans le contexte de mondialisation du XXI^e siècle, on doit admettre que l'affirmation des droits humains demeure un défi de taille pour les pouvoirs publics. Les droits humains se définissent comme des prérogatives assurant la liberté et la dignité humaines et bénéficiant des garanties institutionnelles.

À ce propos, quelle est la situation actuelle des droits humains en Haïti ? Haïti fait face à des cas de violations systématiques des droits humains. Les autorités de l'État manquent à leur obligation de protéger, de respecter et de faire respecter les droits humains.

La liberté et la dignité sont les fondements des droits humains ; elles constituent le thermomètre qui permet de mesurer la température de la réalité des droits humains. Aujourd'hui, ce thermomètre indique que la réalité des droits humains en Haïti est à 99 % dégradée, et qu'aucune mesure n'est prise pour éviter le degré élevé d'une situation de non-droit de la société haïtienne.

Les libertés fondamentales sont grandement menacées depuis la prolifération des gangs sur toute l'étendue du territoire national. Depuis plus de deux ans, il est très difficile d'atteindre le Grand Sud d'Haïti par voie terrestre en partant de Port-au-Prince. Les gangs enlèvent, violent, rançonnent et bastonnent les gens qui empruntent la route nationale 2. De nos jours, l'accès à la route nationale 1 est presque impossible également. Dans certains cas, les victimes sont enlevées chez elles, comme ce fut le cas de la journaliste Marie Lucie Bonhomme ; et quelques jours après, son mari lui aussi a été enlevé. Durant les 24 derniers mois, plus de 2 000 cas de kidnapping sont enregistrés à travers le pays, et la majorité des kidnappés sont libérés après versement de rançon. Les chiffres des cas d'enlèvement augmentent, comme le démontre la réalité : de juillet à décembre 2021, 625 cas de kidnapping déclarés ; de janvier à décembre 2022, 1 005 cas de kidnapping déclarés ; de janvier à juin 2023, 457 cas de kidnapping.

Depuis environ deux ans, la population haïtienne ne peut pas en toute tranquillité circuler d'une ville à une autre, d'un département à un autre. Le pays est encadré par les gangs. Dans plusieurs zones de la capitale, la population fuit les espaces de résidence pour aller s'installer sur les places publiques, ou autres. C'est le cas pour la population de Martissant, Fontamara, Bel-Air, Cité-Soleil, Carrefour-Feuilles et Croix-des-Missions, et les résidents de Solino, de Pernier et de Tabarre ont subi la même mésaventure. Jusqu'à date, l'État n'a effectué aucune intervention afin de réinstaller les déplacés en leur résidence.

Qu'en est-il de l'accès à la justice ? Les portes des tribunaux à Port-au-Prince, la plus grande juridiction du pays, sont fermées depuis juin 2021, et ce n'est qu'en juin 2023 qu'on tente d'organiser des audiences correctionnelles et criminelles sans assistance de jury. Il s'ensuit de cette situation une nette augmentation de la détention préventive illégale. En effet, les chiffres

jusqu'au 26 juin 2023 montrent que sur une population carcérale de 11 802 détenus, seulement 1 820 ont été effectivement condamnés : 84,57 % sont donc en détention préventive prolongée.

Nous vivons dans un pays où le droit à la vie est banalisé. Des crimes odieux se perpétuent tous les jours dans la plus totale impunité ; seulement de juillet 2021 à date, plus de 2 929 personnes, policiers, femmes et membres de la population, ont été exécutées dans les rues, chez elles ou dans leur zone de résidence, et le bilan n'est pas exhaustif. L'État n'a plus le monopole de la violence légitime. Des zones entières sont contrôlées par des gangs armés, qui sont parfois mieux armés et mieux équipés que les forces publiques.

Plus de 155 foyers de gangs armés sont actifs sur l'ensemble du territoire national. La seule ville de Port-au-Prince en compte 26. Les plus féroces sont Village-de-Dieu, Grande Ravine, Tibwa, et la coalition G9 an Fanmi e Alye. À Pétion-Ville, on compte trente 30 foyers de gangs ; les plus redoutables sont Kraze Baryè et le foyer de Laboule 12. À Croix-des-Bouquets, 17 foyers de gangs ; les plus actifs sont Baz Chen Mechan et 400 Mawozo. À l'Artibonite, 29, les foyers de gangs les plus puissants sont Baz Gran Grif et Kokorat San Ras. Tout cela pour dire que près d'un tiers du territoire national est contrôlé par les gangs armés.

Quel est l'état des droits des femmes actuellement en Haïti ? Lors des attaques armées, en 2022 et 2023, à Cité-Soleil, Butte-Boyer, Canaan, Source Matelas, Carrefour-Feuilles, Petite-Rivière-de-l'Artibonite, plus de 130 femmes et filles ont été violées collectivement par les gangs. Les récits des femmes et des filles kidnappées, battues et violées sont légion. Rares sont les filles kidnappées qui n'ont pas été battues, maltraitées et violées. Avant d'être violées, elles sont humiliées par des propos désobligeants. Des scènes odieuses sont parfois filmées et publiées sur les réseaux sociaux par les bandits armés à visage découvert, comme pour défier les forces de l'ordre qui assistent de manière impuissante à la montée vertigineuse de ces cas de cruauté. Dans la culture haïtienne, le viol collectif et le viol par voie anale sont les pires crimes que peut subir une femme, qui parfois se retrouve infectée par le VIH/sida.

La Fondasyon Je Klere pense avoir largement brossé dans cette présentation le tableau de la réalité des droits humains en Haïti, marquée par des violations systématiques de la liberté et de la dignité. Pour que les violations des droits humains diminuent en Haïti, la Fondasyon Je Klere propose de renforcer la gouvernance publique en

mettant l'accent sur la lutte contre la corruption. Le scandale de la mauvaise gestion des fonds PetroCaribe est la preuve flagrante de cette corruption. Les gestionnaires de ces fonds n'ont toujours pas été jugés à ce jour et se préparent à retourner au pouvoir pour poursuivre leurs forfaits de corruption. Sur 232 personnalités assujetties à la déclaration de patrimoine 2008-2018, 89,23 % n'ont pas fait leur déclaration à leur sortie de fonctions. De même, 93 % des députés et 93 % des sénateurs n'ont pas produit leur déclaration de patrimoine à leur sortie de fonctions, selon un rapport d'enquête produit par la Fondasyon Je Klere en 2019.

Dans cette optique, la Fondasyon Je Klere recommande au Conseil de sécurité d'aider Haïti à renforcer sa gouvernance politique par la réforme de l'État, la réforme de la Constitution et la création d'un climat sûr et stable pour l'organisation d'élections correctes et propres, ainsi qu'à créer une unité spécialisée de lutte contre les gangs armés au sein de la Police nationale d'Haïti, tout en assurant le renforcement des services de renseignement, pour l'identification et l'arrestation des auteurs de graves violations des droits humains en vue de les soumettre à des procès exemplaires. Il faut également soutenir l'État haïtien dans la réalisation des procès concernant principalement les fonds PetroCaribe, les massacres de La Saline, de Carrefour-Feuilles, de la plaine du Cul-de-Sac et de l'Artibonite, et des cas de viols. Le Conseil doit aussi aider efficacement l'État dans la lutte contre la corruption par le renforcement de son cadre normatif et institutionnel de lutte contre la corruption, et il conviendrait d'auditer la Police nationale pour la rendre plus crédible auprès de la population et plus apte à exercer sa mission de protéger et servir.

Je m'excuse d'avoir été longue, mais je ne pouvais pas faire court.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Gilles de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Premier Ministre de la Jamaïque.

M. Holness (Jamaïque) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Je tiens à exprimer ma gratitude aux personnes qui ont pris la parole avant moi pour le soutien qu'elles apportent au peuple haïtien en vue de trouver une solution aux crises auxquelles il est en proie.

La CARICOM demeure gravement préoccupée par la situation en Haïti, qui se détériore rapidement.

Le rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire révèle la sévérité de la crise alimentaire en Haïti. Près de la moitié de la population est aux prises avec une insécurité alimentaire aiguë, et environ 19 000 personnes tombent dans la catégorie la plus alarmante, à savoir la phase 5, qui signifie que leur situation est jugée catastrophique. Chacun de ces chiffres a un visage et un nom. Il ne peut y avoir de paix entre des gens qui ont faim. Pour qu'il soit possible d'offrir des secours immédiats, il est impératif que le plan de réponse humanitaire soit financé comme il convient. Nous exhortons les partenaires humanitaires à rehausser massivement leur assistance financière, y compris en investissant dans les capacités agricoles d'Haïti aux fins de sécurité alimentaire et de renforcement de la résilience.

La situation humanitaire est encore aggravée par la situation en matière de sécurité, notamment le flux illégal d'armes et de munitions et la violence liée aux bandes organisées. Non seulement cet état perpétuel d'insécurité entrave l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux autres biens et services essentiels, mais il se traduit aussi par un essor des groupes d'autodéfense, qui menace d'empirer une montée déjà très inquiétante de la violence. La situation nuit aux efforts déployés pour trouver une solution durable à des difficultés humanitaires, politiques et de sécurité qui semblent insurmontables, sont toutes inextricablement liées et doivent être traitées ensemble.

Pour qu'une solution donne des résultats, elle doit non seulement être globale, axée à la fois sur les défis socioéconomiques et les problèmes de sécurité, mais également dirigée et contrôlée par les Haïtiens et centrée sur eux. À cette fin, tout en étant conscients de la préoccupation partagée de la communauté internationale au sujet de la sombre situation qui règne en Haïti, nous insistons sur le fait que tous les efforts tendant à contribuer concrètement à un règlement doivent être menés de bonne foi, donner la priorité aux besoins et aux conditions de vie du peuple haïtien et échapper à l'influence de la géopolitique et de l'opportunisme politique.

Durant la récente réunion spéciale du Conseil économique et social sur la sécurité alimentaire en Haïti, la CARICOM a mis en garde contre le risque de laisser s'enraciner la notion de « démotivation à l'égard d'Haïti ». Nous réitérons une fois de plus cet avertissement. Il est crucial que la communauté internationale reste constante dans son appui au peuple haïtien. À cet effet, il importe de faire en sorte que le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) ne soit pas seulement prorogé de 12 mois, mais que le Bureau dispose de moyens

suffisants pour apporter à la Police nationale d'Haïti le soutien robuste dont elle a besoin pour combattre la montée de la violence et rétablir l'ordre. Dans ce contexte, nous soulignons que le BINUH doit collaborer étroitement avec Haïti de telle sorte que son mandat tienne dûment compte des besoins et des priorités du peuple haïtien.

La CARICOM a mis en place le groupe de trois personnalités éminentes qui comprend les Premiers Ministres des Bahamas, de la Jamaïque et de Sainte-Lucie. Par l'intermédiaire de ce mécanisme, elle continuera d'user de ses bons offices pour travailler avec les parties prenantes nationales haïtiennes, la société civile et tous les partenaires afin de contribuer à la tenue d'un dialogue inclusif entre Haïtiens. Notre action est censée s'inscrire dans un cadre plus large et par conséquent, elle se veut complémentaire des processus en cours à différents niveaux.

Nous avons pour objectif d'élargir le consensus autour d'une voie choisie par les Haïtiens pour parvenir à la paix, à la stabilité et à la démocratie. Dans ce contexte, j'ai eu l'honneur, avec mon collègue le Premier Ministre des Bahamas, d'accueillir en Jamaïque une cinquantaine d'acteurs haïtiens pour trois jours de pourparlers à Kingston, ce qui leur a permis d'aborder les aspects fondamentaux de la gouvernance provisoire et de la transition. Notre échange avec le Premier Ministre Henry, durant la réunion ordinaire, qui vient de s'achever, de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM, à la Trinité-et-Tobago, a été franc et direct quant à la nécessité de prendre d'urgence des mesures résolues en vue d'arriver à des solutions entre parties prenantes.

La CARICOM a appelé le Gouvernement haïtien à honorer ses engagements annoncés à Kingston et exhorté les parties prenantes à coopérer. Nous attendons par conséquent de nouveaux progrès sur le plan politique. Le Groupe de personnalités éminentes doit maintenant se rendre en Haïti dans la semaine qui vient. La CARICOM offrira son appui à Haïti dans les grands domaines prioritaires, notamment l'aide humanitaire, la sécurité et l'organisation des élections. En outre, elle fournira du personnel, des formations et des services de renforcement des capacités à la Police nationale d'Haïti.

La paix, la stabilité et la prospérité ne sont pas de simples aspirations pour le peuple haïtien, mais un droit inhérent. La communauté internationale doit continuer à faire sa part pour l'aider à trouver une solution durable.

Il est impératif que nous allions au-delà des paroles de solidarité avec Haïti pour mettre en œuvre des mesures

stratégiques et ciblées qui permettront à Haïti de réaliser des progrès tangibles. Quand j'ai dirigé une mission de la CARICOM en Haïti, j'ai vu de mes propres yeux les difficultés auxquelles le peuple haïtien est confronté, et j'ai entendu ses appels à l'aide. Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général (S/2023/492) et de l'évaluation qu'il a faite à la suite de sa visite en Haïti, et nous prenons acte des nombreuses offres d'appui à Haïti. Nous reconnaissons que l'imposition de sanctions aux membres de bandes armées est une mesure positive et importante. Toutefois, les sanctions ne permettent pas de remédier efficacement à l'insécurité qui règne sur le terrain et aux effets transnationaux des activités de ces gangs. Nous avons pris note de la demande d'appui en matière de sécurité formulée par le Gouvernement haïtien pour faire face à la situation d'urgence causée par la détérioration des conditions. Nous soulignons donc qu'il est urgent de poursuivre les efforts multinationaux en matière de sécurité, avec un mandat juridictionnel approprié, en vue de rétablir la paix et la stabilité en Haïti. La CARICOM demande qu'une résolution du Conseil de sécurité allant dans ce sens soit adoptée dans les plus brefs délais.

Il est de notre devoir de redonner espoir à celles et ceux qui souffrent en Haïti. La solidarité que nous clamons tous à leur égard n'aura de sens que si elle est accompagnée par des mesures d'urgence. Aidons nos frères et sœurs haïtiens à connaître enfin la paix, la stabilité et la prospérité qu'ils méritent. Je remercie les membres du Conseil de leur attention et de leur prompt réaction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Holness de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la présence au Conseil de sécurité du Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que du Représentant permanent de la Barbade. Je remercie de leurs exposés riches en informations le Premier Ministre de la Jamaïque, Andrew Michael Holness, qui s'est exprimé au nom de la Communauté des Caraïbes ; l'Ambassadeur du Gabon, Michel Biang, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022), et la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), María Isabel Salvador, que je félicite également pour les progrès accomplis par le Bureau en l'espace de trois mois seulement. J'ai particulièrement apprécié l'exposé de la représentante de la

société civile, M^{me} Marie-Yolène Gilles, de la Fondasyon Je Klere, qui a décrit la situation précaire et d'horreur dans laquelle vit le peuple haïtien et qui nous a transmis l'appel à l'aide de celui-ci. Ce n'est pas la première fois qu'elle prend la parole devant le Conseil de sécurité, mais ses présentations sont toujours instructives.

En avril dernier, dans cette même salle (voir S/PV.9311), j'ai demandé : si nous, au sein du Conseil de sécurité, ne sommes pas en mesure de contribuer à remédier à l'état de violence et de cruauté généré par les bandes armées en Haïti, comment pouvons-nous aspirer à régler des conflits de plus large ampleur dans le monde ? C'est pour cette raison que la question d'Haïti est essentielle pour la confiance dans l'ONU et le multilatéralisme. Dans ce contexte, j'avais exhorté les responsables du système des Nations Unies à ne ménager aucun effort pour porter notre message de solidarité de l'ONU et transmettre la voix et la clameur du peuple haïtien. Je me félicite donc de la visite de solidarité qu'a effectuée le Secrétaire général António Guterres en Haïti, le samedi 1^{er} juillet, ainsi que des récentes visites de travail de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary Di Carlo, de la Directrice de l'UNICEF, de la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, du Président du Comité des sanctions et de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, William O Neill, nommé par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Le peuple haïtien a bien reçu le message. Ce qu'il attend maintenant, c'est que le Conseil prenne des mesures concrètes. À cet égard, s'il convient de reconnaître que le Conseil a bel et bien renforcé le BINUH en juillet dernier en adoptant la résolution 2645 (2022), la rapidité avec laquelle la situation se détériore sur les plans humanitaire et de la sécurité dépasse les capacités institutionnelles de toute mission politique spéciale. C'est pourquoi je partage les propos tenus par la délégation chinoise, le 15 juillet dernier, au Conseil (voir S/PV.9095), à savoir qu'il existe une « impérieuse nécessité [...] d'un ajustement fondamental du mandat du BINUH ».

Le BINUH, qui est chargé de contribuer à la stabilité politique et à la bonne gouvernance, a accompagné et encouragé l'expansion du dialogue dirigé par les Haïtiennes et les Haïtiens, et il doit être en mesure d'appuyer les efforts déployés en vue de faire progresser la mise en œuvre effective des engagements politiques. Pour l'Équateur, la visite du Secrétaire général en Haïti témoigne également de son appui au BINUH. Le rôle joué par cette mission politique est central lorsqu'il s'agit

d'appuyer les efforts de lutte contre la corruption et ceux déployés pour le plein rétablissement du système judiciaire et de l'état de droit. Compte tenu des retards dans le processus de transition mené par Haïti, en raison de la situation en matière de sécurité, nous devons cesser de répéter qu'il faut d'abord organiser des élections pour pouvoir ensuite prendre des mesures concrètes, ce qui est une notion contradictoire, car nous savons tous que l'organisation d'un processus électoral nécessite d'importants efforts en termes de sécurité, qui ne peuvent être véritablement déployés sans une assistance internationale, sous la forme d'une force d'appui à la police haïtienne.

Nous appelons tous les membres du Conseil à s'inspirer de la déclaration de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes de janvier 2023, par laquelle ma région a salué la signature de l'accord du 21 décembre sur un Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes, et a appelé les États à envisager la possibilité de participer à une force multinationale d'appui à la police haïtienne, dont le déploiement a été recommandé par le Secrétaire général à la demande du peuple et du Gouvernement haïtiens, il y a déjà neuf mois de cela.

Je me dois de souligner que dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la résolution 2645 (2022), le Secrétaire général a formulé des recommandations en vue de mieux contribuer à la sécurité, en précisant dans sa lettre du 8 octobre 2022 (S/2022/747), que je cite à des fins de clarté dans sa langue originale, que :

(l'orateur poursuit en anglais)

« Le retour à une intervention plus robuste des Nations Unies sous la forme d'une opération de maintien de la paix reste une solution d'ultime recours, au cas où aucune mesure décisive ne serait prise d'urgence par la communauté internationale, conformément aux options présentées, et où les forces nationales de maintien de l'ordre s'avèreraient incapables d'inverser la détérioration de la situation en matière de sécurité » (S/2022/747, p. 9).

(l'orateur reprend en espagnol)

Compte tenu de la note humanitaire sur Haïti du 23 avril, élaborée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, faisant suite à la demande du Conseil de sécurité d'être tenu informé rapidement lorsqu'un risque de famine causé par un conflit et une insécurité alimentaire généralisée se présente, il est impératif que le Conseil agisse. Si nous ne réagissons pas, les répercussions en Haïti et dans la région de l'Amérique latine et des

Caraïbes pourraient être sans précédent, notamment en termes de déplacements et autres situations précaires. En mai, le nombre d'enfants souffrant de malnutrition aiguë a augmenté de 30 % par rapport à 2022, et la moitié des enfants haïtiens dépendent désormais de l'aide humanitaire pour leur subsistance.

Les besoins en matière de soutien psychosocial et de soins de santé mentale dans le contexte haïtien sont donc manifestes. Je tiens à saluer une nouvelle fois le travail des acteurs humanitaires à cet égard.

Enfin, je voudrais remercier tous les membres du Conseil et saluer l'attachement de leurs délégations aux négociations que nous menons en vue du renouvellement du mandat du BINUH, avec la conviction que nous parviendrons à une mission plus robuste et jouissant d'un appui plus décisif de la part de l'ONU.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, de son exposé. Je remercie également l'Ambassadeur Biang de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Je voudrais aussi remercier de son témoignage et de son éclairage importants au nom de la société civile M^{me} Marie-Yolène Gilles, qui mène un combat inlassable pour promouvoir les droits des femmes, faire avancer la cause des droits humains et soutenir les victimes de la violence des bandes. Je tiens en outre à saluer avec gratitude la participation du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, du Premier Ministre de la Jamaïque, au nom de la Communauté des Caraïbes, du Représentant permanent de la Barbade, au nom du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

D'emblée, qu'il me soit permis de dire que les États-Unis souhaitent exprimer leur solidarité avec le peuple haïtien. Comme l'a souligné la Vice-Présidente Harris lors de la réunion tenue entre les dirigeants des États-Unis et des Caraïbes, nous sommes de tout cœur avec les personnes qui ont perdu des proches, ainsi qu'avec toutes celles qui ont été touchées par les inondations et le tremblement de terre du mois dernier et, bien sûr, avec les victimes de l'escalade de la violence. Les conditions de sécurité en Haïti restent très préoccupantes. Le Groupe d'experts du Comité des sanctions a fait état d'une recrudescence de la violence armée et de la conquête de nouveaux territoires par les bandes. Comme nous l'avons entendu, les bandes exercent désormais

leur influence sur 80 % de Port-au-Prince et s'étendent, de plus en plus, au-delà de la capitale. Les bandes criminelles continuent de commettre des violations des droits humains de plus en plus flagrantes et violentes dans le but de contrôler et d'intimider la population. Le recours délibéré à la violence fondée sur le genre, en particulier au viol et à d'autres formes de violence sexuelle, n'est qu'une des pratiques effroyables employées à cet égard. Les États-Unis condamnent fermement le recours systématique à la violence sexuelle et reconnaissent les conséquences disproportionnées que cette crise a sur les femmes et les filles.

Comme nous l'avons également entendu aujourd'hui, les violences sexuelles liées au conflit en Haïti continuent d'alimenter d'autres formes de violence, provoquent des déplacements et se produisent souvent en parallèle à d'autres exactions visant la population civile. Les personnes rescapées n'ont pas accès à des services de soutien et s'exposent à des représailles si elles signalent des exactions. Par ailleurs, la violence endémique des bandes organisées restreint l'accès aux moyens de subsistance et aux services de santé, empêche les enfants d'aller à l'école et engendre une situation d'urgence sur le plan de la sécurité alimentaire.

Nous nous félicitons des visites effectuées récemment en Haïti, non seulement par le Secrétaire général Guterres, mais aussi par la Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, Cindy McCain, la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Catherine Russell, et le nouvel Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, William O'Neill, lesquelles ont permis d'attirer l'attention sur l'aggravation de la crise humanitaire, ce qui était hautement nécessaire. Les États-Unis ont fourni plus de 110 millions de dollars d'aide humanitaire à Haïti cette année, et nous continuons d'œuvrer en étroite collaboration avec des organisations partenaires pour répondre aux besoins urgents. Cependant, sans une amélioration des conditions de sécurité, la situation humanitaire en Haïti continuera de se détériorer.

Le flux illicite d'armes à feu permet aux bandes de commettre leurs crimes et d'accumuler des armes capables de surpasser la puissance de feu de la Police nationale d'Haïti. Nous savons également que la prolifération des armes légères et de petit calibre peut être associée aux violences sexuelles liées au conflit. La détermination des États-Unis à lutter contre le trafic d'armes à feu a mené à la création d'un nouveau poste au sein de notre département de la justice, celui de coordonnateur des poursuites en matière d'armes à feu dans les Caraïbes, qui

optimisera l'échange d'informations entre les pays de la région afin d'appuyer les poursuites contre les trafiquants. Les États-Unis ont aussi mis sur pied une unité d'enquête criminelle transnationale en Haïti, en collaboration avec la Police nationale d'Haïti, afin de faciliter les enquêtes et les poursuites sur les crimes ayant un lien avec les États-Unis, en particulier le trafic d'armes à feu et la traite des êtres humains. Le Conseil de sécurité devra également jouer son rôle pour aider Haïti, notamment en proposant des sanctions supplémentaires contre ceux qui financent et fomentent la violence et l'instabilité dans le pays.

Le Gouvernement haïtien et sa population ont demandé le soutien de la communauté internationale, et donc notre aide. Les États-Unis continuent de travailler avec un nombre croissant de partenaires internationaux pour répondre aux besoins urgents en matière de sécurité en Haïti. Pour ces raisons, comme l'a demandé tout récemment le Secrétaire général Guterres lors de son déplacement en Haïti le 1^{er} juillet et ainsi que cela a été répété aujourd'hui, les États-Unis appuient le déploiement d'une force multinationale en Haïti afin d'aider la police à rétablir la sécurité.

Je terminerai en rappelant l'importance du travail mené par la mission politique spéciale, sous la direction de la Représentante spéciale Salvador. L'appui fourni par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) au forum politique national, l'aide au recrutement apportée à la Police nationale d'Haïti et l'assistance juridique fournie aux autorités judiciaires sont autant d'exemples de son travail inestimable. De concert avec notre corédacteur, l'Équateur, nous examinons les moyens de renforcer les capacités du BINUH à l'heure où le Conseil de sécurité se penche sur le renouvellement de son mandat.

M. Biang (Gabon) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Ghana, le Mozambique et mon pays, le Gabon. Je remercie la Représentante spéciale María Isabel Salvador pour son exposé sur la situation en Haïti. Je remercie également M^{me} Gilles pour son intervention. Nous saluons la participation à cette séance du Premier Ministre de la Jamaïque, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

La situation alarmante et la crise multiforme que traverse Haïti sont bien connues du Conseil. Est-il besoin de discourir davantage sur l'insécurité galopante qui continue de nuire gravement au fonctionnement des

institutions étatiques et sur la vacuité des moyens dont dispose la police haïtienne pour y faire face ?

Ce dont le peuple haïtien a besoin aujourd'hui, c'est d'une action urgente, concertée, ciblée et orientée vers la transformation du quotidien des populations ; d'une solidarité internationale active pour sortir du cycle infernal de la violence ; d'une mobilisation des moyens à large échelle pour mettre en œuvre le plan de réponse humanitaire, estimé à 720 millions de dollars, afin de secourir les 600 000 Haïtiens en besoin d'aide humanitaire.

Sur le plan politique, nous encourageons les efforts de dialogue inclusif du Haut Conseil de la transition pour parvenir au consensus le plus large et le plus représentatif possible autour de l'accord du 21 décembre, notamment à travers la tenue d'un forum politique national, les 23 et 24 mai, à Port-au-Prince. La participation des groupes non signataires et de la société civile, ainsi que celle de nombreuses femmes, est le meilleur moyen de tracer la voie, y compris à travers la réforme constitutionnelle vers la restauration d'un climat politique favorable à l'organisation d'élections libres, crédibles et dans des conditions acceptées par tous. Les trois membres africains du Conseil de sécurité prennent note de l'appel adressé au Haut Conseil de la transition pour qu'il mette en place un groupe d'experts pour réviser la Constitution et pour organiser des consultations populaires, ainsi que pour la mise en place d'un Conseil électoral provisoire en vue de la tenue des élections.

Le peuple haïtien doit s'engager avec plus de courage et de détermination pour raviver l'espoir et revêtir le manteau de sa résilience historique dans un contexte de crises multiples d'ordre sécuritaire, humanitaire, climatique, politique et de gouvernance.

Le rôle des pays amis, notamment celui de la CARICOM, s'avère crucial. Nous saluons les bons offices et autres initiatives solidaires entreprises par cette organisation régionale, en particulier la mise en place d'un groupe de personnalités éminentes, en vue de faciliter le dialogue entre les parties prenantes. Ces actions doivent s'ancrer sur la volonté d'accompagner les Haïtiens à prendre en main leur destin.

L'aggravation des violences, notamment dans le département de l'Ouest, et les attaques quotidiennes indiscriminées contre les populations, y compris les femmes et les enfants, recourant à des tireurs d'élite et à d'autres actes de barbarie en violation des droits de l'homme, sont insoutenables. L'émergence de groupes d'autodéfense et les actes de violence qui se perpétuent à Port-au-Prince

et au-delà sont tout aussi préoccupants. Il est fondamental de lutter contre la violence en vue de restaurer l'autorité de l'État, de réhabiliter les facteurs économiques, d'endiguer les violations des droits de l'homme, de restaurer les systèmes scolaires et de santé et de relever l'économie. Il est inacceptable que les populations, parmi lesquelles les femmes et les jeunes filles, deviennent l'enjeu de luttes entre gangs rivaux.

L'ampleur de la violence génère d'importants déplacements de populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Plus de 127 977 personnes étaient déplacées selon l'Organisation internationale pour les migrations en mars dernier. La désignation d'un expert des Nations Unies sur les questions de droits de l'homme est certainement souhaitable. Les trois membres africains du Conseil appellent à une action prioritaire envers les populations fragiles telles que les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

En raison de la situation actuelle d'urgence sécuritaire aiguë, il est impératif de prioriser le financement déprogrammé conjoint, destiné à soutenir la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti. Il est plus qu'urgent d'atteindre les 28 millions de dollars requis pour assurer la sécurité de la population. À ce jour, seuls 17,7 millions ont pu être mobilisés pour ce fonds.

Les trois membres africains du Conseil appellent à soutenir davantage le secteur de la justice, notamment la certification des juges et les réformes nécessaires au bon fonctionnement de la justice. L'aboutissement des affaires judiciaires saillantes, qui demeurent à ce jour sans suite, est primordial pour ramener la confiance au sein des populations et renouer le contrat social entre Haïtiens.

Les trois membres africains du Conseil saluent la tenue d'une réunion du Conseil économique et social le 16 juin dernier et la présentation du plan national pour le relèvement du système agricole haïtien pour sortir ce pays de la crise alimentaire critique qu'il traverse. La sécurité alimentaire des enfants doit être prise à bras-le-corps pour éviter qu'elle ne dégénère et que ses effets durables s'étendent. Tout doit être fait pour éviter de sacrifier toute une génération d'Haïtiens.

Le Ghana, le Mozambique et le Gabon soutiennent l'initiative du Secrétaire général António Guterres d'aligner Haïti parmi les 30 pays où l'initiative « Alertes précoces pour tous » sera mise en œuvre. Face aux tremblements de terre, aux ouragans, aux inondations, à l'épidémie d'Ebola et à d'autres menaces, aider

durablement Haïti commande une action vigoureuse et résolue en matière de prospective.

Les trois membres africains du Conseil encouragent les initiatives conjointes entreprises par l'équipe de pays et d'autres parties prenantes des Nations Unies, y compris les partenaires privés, dans la mise en œuvre du cadre de coopération sur cinq ans signé le 19 avril dernier entre les autorités haïtiennes et l'ONU sur le développement durable. Nous nous réjouissons que ce cadre se fonde sur le lien entre paix, sécurité et développement, avec une stratégie de protection contre l'exploitation et les abus sexuels, de renforcement des capacités et d'atténuation des risques. Les actions doivent viser à redonner à Haïti la capacité à produire et à offrir des perspectives d'emploi pour les jeunes afin que l'immigration ne soit plus la seule issue de salut, et pour lui permettre de répondre aux catastrophes naturelles et aux épidémies qui menacent cycliquement son tissu social.

Nous appelons les bailleurs de fonds à renforcer leur engagement envers Haïti dans le cadre d'actions coordonnées et durables. Haïti a besoin de la solidarité et du soutien de tous. Nous soutenons le plaidoyer international porté par l'UNICEF en sa qualité d'avocat principal du Comité permanent interorganisations pour Haïti. La crise multiforme qui sévit en Haïti ne doit absolument pas être oubliée.

Pour conclure, nous réitérons notre ferme volonté de demeurer aux côtés du peuple frère haïtien et encourageons tous les acteurs politiques à privilégier le dialogue et la concertation pour surmonter les divergences en vue de ramener la paix en Haïti et de bâtir l'avenir en honorant le passé illustre qui, dans les siècles passés, a fait la fierté de ce vaillant peuple.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier M^{me} Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, l'Ambassadeur Biang, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, S. E. M. Holness, Premier Ministre de la Jamaïque, et M^{me} Gilles de leurs exposés importants. Je salue également la participation à cette séance du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que du représentant de la Barbade.

Haïti est plongé dans un cycle de violence sans précédent et de plus en plus intense. Les gangs bloquent l'accès des citoyens aux services essentiels. Le pays est touché par la montée en flèche de l'insécurité alimentaire

et hydrique. La pauvreté et le chômage sont généralisés, et les gangs étendent leurs activités. Face à cette situation, des groupes de citoyens luttent contre la violence des gangs en mutilant et en brûlant vives des personnes soupçonnées de leur être affiliées. Pour ne rien arranger, le pays est ravagé par les catastrophes liées aux changements climatiques, notamment les catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre et les inondations du mois dernier, qui ne font qu'exacerber les crises humanitaire et alimentaire et l'instabilité en Haïti.

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (S/2023/492), des mesures audacieuses et immédiates doivent être prises pour remédier aux problèmes de sécurité en Haïti. C'est clairement ce qu'il est ressorti de la visite du Secrétaire général en Haïti au début du mois.

C'est dans ce contexte que je m'emploierai aujourd'hui à encourager de telles mesures autour de deux axes principaux.

Premièrement, nous devons nous attaquer à titre prioritaire à l'instabilité et à la violence croissantes en Haïti. En octobre de l'année dernière, le Conseil a pris une mesure importante à cet égard en adoptant des sanctions contre les bandes criminelles et ceux qui les financent, car ils sèment la souffrance dans le pays. Le Conseil doit maintenant utiliser cet outil important en veillant à ce que les sanctions soient pleinement appliquées et en désignant les personnes et les entités qui répondent aux critères d'inscription. En outre, ces efforts doivent s'accompagner de la mobilisation de la communauté internationale en vue de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti, ce qui lui permettra de traiter les cas effroyables de violence qui se font de plus en plus nombreux, en particulier les crimes odieux de violence sexuelle et fondée sur le genre, et d'amener les responsables à répondre de leurs actes. Cette mobilisation doit également comprendre des discussions continues au sein du Conseil pour déterminer le meilleur moyen de faire face aux problèmes de sécurité en Haïti.

De leur côté, les Émirats arabes unis continueront de participer de manière constructive à ces discussions, notamment en ce qui concerne le renouvellement du mandat du BINUH. Nous renouvelons notre plein appui au BINUH et à ses efforts visant à promouvoir la sécurité et la stabilité dans le pays.

Deuxièmement, la stabilité à long terme en Haïti ne pourra être instaurée que si des progrès sont accomplis simultanément sur le plan politique. Cela nécessite

que l'ONU et la communauté internationale soutiennent un processus dirigé et contrôlé par les Haïtiens. Nous saluons les efforts que continue de déployer Haïti pour élargir le dialogue politique inclusif et de mettre en œuvre le Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes, mais nous soulignons également que ces efforts doivent être complétés par la participation constructive de tous les acteurs haïtiens concernés. À cet égard, nous réaffirmons le rôle important du BINUH s'agissant de faciliter ce dialogue et nous saluons le rôle de la Communauté des Caraïbes et les bons offices de son groupe de personnalités éminentes pour appuyer le dialogue entre parties haïtiennes et les aider à relever les principaux défis, notamment le processus électoral et le renforcement de la sécurité. Je souligne que la collaboration régionale est essentielle en vue de parvenir à la paix et à la stabilité en Haïti.

Pour terminer, je remarque que depuis nos séances de l'année dernière sur la situation en Haïti, le Conseil a continué d'être informé d'événements toujours plus inquiétants et de terribles atrocités qui doivent susciter une intervention urgente, globale et plus efficace de la part de la communauté internationale afin de remédier à ces problèmes complexes et de protéger le peuple haïtien et la région dans son ensemble. Nous ne pouvons permettre que la spirale de violence et d'insécurité continue de s'aggraver.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et M^{me} Gilles pour leurs exposés. Je salue la présence parmi nous du Premier Ministre de la Jamaïque, du Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine et du Représentant permanent de la Barbade.

La solidarité de la France va au peuple haïtien, lui qui souffre au quotidien. À Port-au-Prince, les gangs font régner la terreur. Ils coupent les routes et restreignent l'accès aux services de base et à l'aide humanitaire. Homicides, enlèvements, violences sexuelles : la liste des exactions ne peut laisser personne indifférent et doit être condamnée avec la plus grande fermeté.

C'est pourquoi la France exhorte la communauté internationale à se mobiliser de toute urgence. Elle se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général lors de sa visite en Haïti. Elle soutient le déploiement d'une force en appui à la Police nationale d'Haïti, y compris via un engagement plus robuste de l'ONU.

Les Haïtiens appellent la communauté internationale à l'aide, et, collectivement, nous devons être à la hauteur. Il faut agir maintenant, au risque de constater, pour les générations à venir, les séquelles de la violence et du délitement social. Regardons les choses en face : sans sécurité, il n'y aura ni développement, ni état de droit, ni justice pour les victimes. Mais il n'y aura pas non plus d'apaisement durable en Haïti sans rétablissement des institutions.

La France continuera donc d'encourager un dialogue politique inclusif. Chacun doit dépasser ses intérêts personnels et faire preuve d'esprit de responsabilité. Nous saluons les efforts déployés pour élargir la participation à l'accord de consensus national. L'objectif demeure l'organisation d'élections démocratiques lorsque les conditions sécuritaires seront réunies. La France encourage les acteurs politiques haïtiens à s'accorder sur la nomination d'un conseil électoral provisoire inclusif afin d'avancer vers cet objectif.

Deux ans presque jour pour jour après l'assassinat du Président Jovenel Moïse, il est impératif de renforcer la lutte contre l'impunité. Reconstruire une justice efficace est une priorité si nous souhaitons durablement mettre un terme à la violence. Le Conseil de sécurité, de son côté, doit rapidement adopter de nouvelles sanctions contre les criminels qui brutalisent la population haïtienne.

Enfin, la France restera engagée pour faciliter l'aide humanitaire, en particulier sur les plans sanitaire et alimentaire. Nous ne pouvons nous résoudre à cet engrenage, alors qu'un Haïtien sur deux ne mange pas à sa faim.

Les pays de la région peuvent jouer un rôle déterminant, et nous saluons l'engagement de la Communauté des Caraïbes en faveur d'Haïti, ainsi que les actions de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Il est grand temps d'agir, et chacun doit se mobiliser. Le renouvellement du mandat est une occasion de marquer notre détermination. La France soutient un renforcement du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, en particulier sur le plan sécuritaire et de la justice. Ne laissons pas Haïti sombrer dans le chaos ; n'oublions pas le peuple haïtien.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je viens de présenter mes pouvoirs au Secrétaire général, António Guterres, et j'ai l'honneur de prendre aujourd'hui mes fonctions en tant que nouveau Représentant permanent du Brésil.

Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, Maria Isabel Salvador, et le Représentant permanent du Gabon de leurs exposés détaillés. Je salue également la participation à la présente séance de S. E. le Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, de S. E. le Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, et du Représentant permanent de la Barbade. Je sais gré à M^{me} Marie-Yolène Gilles, représentante de la société civile, et à S. E. M. Andrew Holness, Premier Ministre de la Jamaïque, qui s'est exprimé au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de leur importante participation.

Les terribles conditions de sécurité en Haïti n'ont montré aucun signe d'amélioration depuis notre dernière séance (voir S/PV.9311). Le Brésil demeure extrêmement préoccupé par les atteintes aux droits humains qui se poursuivent dans le pays, les niveaux alarmants d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les lourdes conséquences de la violence en bandes organisées dans presque tous les aspects de la vie à Port-au-Prince et dans d'autres villes d'Haïti. La montée en puissance des groupes d'autodéfense vient aggraver plus encore la situation. Il est évident que la Police nationale d'Haïti ne dispose pas des compétences et des ressources nécessaires pour relever de manière appropriée les nombreux défis auxquels elle est confrontée. Compte tenu des multiples demandes du Gouvernement haïtien tendant au déploiement d'une force internationale spécialisée chargée d'aider la Police nationale d'Haïti à endiguer la violence des bandes, le Brésil est favorable à la poursuite des discussions au Conseil en vue de définir des mesures concrètes à prendre pour atteindre cet objectif.

L'impasse politique dans laquelle se trouve Haïti exacerbe les crises que connaît le pays sur les plans humanitaire et de la sécurité. Le rétablissement de la normalité institutionnelle en Haïti exige un consensus politique national global. Le Secrétaire général a reconnu dans son dernier rapport en date (S/2023/492) que des efforts ont été faits pour élargir le consensus politique et poursuivre la mise en œuvre du Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes, signé le 21 décembre 2022.

À cet égard, le Brésil salue le soutien apporté par la CARICOM au dialogue inter-haïtien, en particulier l'organisation de réunions auxquelles participent des acteurs clefs. L'engagement du Premier Ministre Ariel Henry à mettre en place un gouvernement d'unité nationale, à nommer un conseil électoral provisoire et à ouvrir le Haut

Conseil de la transition à des représentants d'un éventail politique plus large est un signe encourageant.

Nous devons veiller à ce que les crises haïtiennes ne soient pas alimentées ou exploitées, de l'intérieur ou de l'extérieur du pays, à des fins politiques ou économiques. Nous gardons l'espoir que le régime de sanctions du Conseil, adopté en octobre dernier, peut jouer et jouera un rôle positif en facilitant une entente politique pacifique, notamment en aidant à rompre les liens entre les élites politiques et économiques et les bandes organisées haïtiennes. Nous prenons note du rapport établi par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti à la suite de sa récente visite en Haïti et en République dominicaine, et nous demandons au Comité d'entamer des délibérations en vue d'imposer des sanctions avec le plein soutien de la communauté internationale.

Alors que nous intensifions nos négociations dans le but de renouveler le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, il est essentiel de renforcer la sécurité, les capacités et les ressources de la mission. Ces améliorations sont indispensables pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement de son mandat d'assistance à Haïti dans les circonstances actuelles, toujours plus difficiles. Le Brésil espère que le Conseil parviendra rapidement à un accord, afin que le projet de résolution puisse être adopté d'ici la fin de la semaine prochaine.

Dans les jours et les mois à venir, Haïti doit rester au premier plan de nos préoccupations. Le Conseil doit suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain, tout en réfléchissant bien à la question de savoir s'il y a lieu d'adopter de nouvelles mesures. Toute aide à la sécurité en Haïti doit être pleinement alignée sur les besoins et les aspirations du pays et être conçue en associant toutes les parties prenantes haïtiennes. Le Brésil est prêt à continuer de collaborer avec Haïti et les principaux partenaires internationaux à cet égard.

Enfin, l'escalade des crises en Haïti intensifie les besoins en matière d'aide humanitaire. Nous devons impérativement répondre aux besoins humanitaires immédiats énoncés dans le Plan de réponse humanitaire de cette année, qui n'est actuellement financé qu'à hauteur de 23 %. Dans le même temps, nous devons remédier à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique en Haïti en investissant davantage dans les systèmes alimentaires du pays.

C'est pourquoi le Brésil insiste sur l'importance capitale que revêtent les progrès socioéconomiques pour

faire face à la crise en Haïti de manière durable. Nous réaffirmons notre engagement à placer Haïti au premier rang de nos efforts de coopération internationale. Nous encourageons la communauté internationale à intensifier ses efforts pour promouvoir le développement socioéconomique, en empêchant Haïti de s'enfoncer davantage dans la violence et l'instabilité, et en l'aidant ainsi réellement à surmonter la situation intenable dans laquelle il se trouve actuellement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à l'Ambassadeur du Brésil. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à commencer par remercier de leurs éclairages la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, l'Ambassadeur Biang, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, ainsi que M^{me} Gilles. Nous saluons en outre la participation à la présente séance du Premier Ministre de la Jamaïque et l'exposé qu'il nous a présenté au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et nous félicitons la CARICOM des efforts qu'elle déploie pour venir en aide à Haïti. Par ailleurs, nous saluons la présence du Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que du Représentant permanent de la Barbade.

Nous restons extrêmement préoccupés par la grave crise qui continue de s'exacerber en Haïti. Nous sommes préoccupés par le pouvoir de plus en plus grand des bandes qui propagent l'insécurité et la violence et provoquent une instabilité politique toujours plus grande qui entrave les efforts déployés par les autorités publiques pour faire face à l'extrême pauvreté et aux catastrophes naturelles.

Comme nous l'avons entendu, les Haïtiens ont désespérément besoin d'aide, et ils la demandent de toutes les manières possibles. Le Conseil de sécurité doit répondre à leur appel à l'aide et agir au plus vite. Les Haïtiens ont besoin de toute l'aide possible, à commencer par une aide humanitaire vitale, mais le problème que nous devons régler en priorité, c'est celui de la sécurité.

C'est pour cette raison que, faisant suite à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une aide urgente à Haïti, peu après sa visite et sa participation au quarante-cinquième réunion ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, tenue à la Trinité-et-Tobago, l'Albanie

soutient le déploiement d'une force multinationale pour aider la Police nationale d'Haïti à vaincre et à démanteler les bandes et à rétablir la sécurité dans tout le pays. Nous convenons avec le Secrétaire général que la situation est dramatique, mais nous pouvons y remédier si nous agissons dès maintenant. Cette force internationale non onusienne sera indispensable pour permettre au pays de rétablir l'ordre et l'état de droit, de revitaliser le système judiciaire, de lutter contre l'impunité et de créer des conditions propices à la tenue des élections à venir.

Nous nous félicitons par ailleurs des efforts déployés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti pour gérer la situation dans ce pays, et nous remercions une nouvelle fois le Président du Comité, l'Ambassadeur Biang, d'avoir partagé ses données d'expérience et ses réflexions découlant de sa récente visite en Haïti et en République dominicaine.

La communauté internationale doit oeuvrer avec les autorités haïtiennes à la réalisation des aspirations et des objectifs communs. Pour réussir, nous devons donner au peuple haïtien les moyens de rétablir sa souveraineté nationale et de se gouverner démocratiquement dans la paix et l'harmonie. Nous saluons les efforts louables du Haut Conseil de la transition pour renforcer le consensus sur le déroulement de la transition politique dans le cadre du forum politique national qu'il a récemment organisé.

Nous estimons qu'un dialogue inclusif et la mise en œuvre de dispositions transitoires sont des conditions préalables essentielles au rétablissement d'un régime et d'institutions démocratiques. Nous prions toutes les parties prenantes de favoriser l'unité et l'inclusivité et d'associer les femmes et les jeunes à tous les débats pertinents. De plus, il est urgent de s'attaquer à la violence contre les filles et les femmes, et nous demandons instamment que des sanctions supplémentaires soient prises à cet égard. L'Albanie garde l'espoir que, dans un esprit d'unité nationale et de solidarité et avec un sentiment d'urgence, des changements positifs et des réformes durables sont possibles en Haïti.

Pour conclure, l'Albanie réaffirme son plein appui au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, et se réjouit à l'avance du renouvellement de son mandat.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Salvador et M^{me} Gilles de leurs exposés. Je remercie également le Premier Ministre de la Jamaïque, M. Holness, de l'exposé présenté au nom de la Communauté des Caraïbes, et l'Ambassadeur Biang, de l'exposé qu'il a fait en sa qualité de Président du Comité

du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022). De plus, je salue la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, M. Généus, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Álvarez Gil, et du Représentant permanent de la Barbade.

Malte reste gravement préoccupée par la situation sur les plans humanitaire et de la sécurité en Haïti. Les souffrances de la population civile continuent d'augmenter, la situation sur le terrain ayant atteint des niveaux comparables à ceux d'un conflit armé. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/492), la violence des bandes continue de s'intensifier et de s'étendre à Port-au-Prince et à d'autres départements. Les meurtres et les enlèvements ont augmenté pour la cinquième année consécutive, avec plus de 2 000 homicides enregistrés par la Police nationale d'Haïti depuis le début de 2023. Nous sommes vivement préoccupés par le nouveau cycle de violence qui a débuté ces derniers mois entre les bandes et les groupes d'autodéfense, et nous redoutons une nouvelle escalade au moyen de la mobilisation, de l'armement et du recrutement.

Il est clair que la situation actuelle exige de toute urgence l'attention et le soutien de la communauté internationale. Les autorités locales sont débordées et ont besoin d'aide pour faire face aux problèmes de sécurité importants auxquels elles sont confrontées. Le Conseil doit user de toute son influence pour s'attaquer aux facteurs sous-jacents et aux causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité. La mise à jour de la liste des personnes sanctionnées via le Comité 2653 constitue une mesure importante vers l'obtention de résultats concrets sur le terrain.

En tant que membres du Conseil, nous devons aussi nous efforcer d'empêcher le flux illégal d'armes vers Haïti, et de répertorier et poursuivre ceux qui favorisent ce trafic et en tirent profit. Nous prenons acte de la demande faite par les autorités haïtiennes et de la recommandation du Secrétaire général concernant la nécessité de déployer une force internationale spécialisée pour soutenir et renforcer la Police nationale d'Haïti.

La communauté internationale doit travailler de concert pour trouver des solutions innovantes, durables et sûres à la crise de sécurité en Haïti. Toute initiative de cette nature doit avoir des objectifs et un mandat clairs et bien définis, qui soient à la fois réalisables et mesurables. En outre, les activités humanitaires fondées sur des principes doivent rester distinctes de toute initiative de ce type.

De multiples facteurs continuent d'exacerber la situation humanitaire déjà désastreuse. Près de 5 millions d'Haïtiens, soit la moitié de la population, souffrent d'une insécurité alimentaire aiguë, et on prévoit que plus de 100 000 enfants souffriront d'émaciation sévère due à la malnutrition. Le contrôle des réseaux routiers essentiels par les bandes perturbe la distribution de denrées alimentaires, réduit la liberté de circulation de la population et entrave l'accès aux services essentiels. Les acteurs humanitaires doivent avoir un accès sûr, rapide et sans entrave aux personnes dans le besoin, et les bandes armées doivent veiller à ce que les normes humanitaires fondamentales soient respectées. Le nombre d'attaques ciblées contre le personnel médical en Haïti ces derniers mois est alarmant. Nous demandons aux États Membres de soutenir le renforcement des organisations humanitaires sur le terrain et de contribuer davantage au Plan de réponse humanitaire 2023 pour Haïti.

Malte est très préoccupée par les informations faisant état de violences sexuelles liées au conflit. Les violences sexuelles contre des femmes et des jeunes filles commises par des bandes armées sont odieuses et doivent être condamnées avec la plus grande fermeté. La communauté internationale doit également renforcer la capacité des institutions haïtiennes à prévenir et éliminer les violences sexuelles et fondées sur le genre, et veiller à ce que les auteurs de ces violences soient punis et que les victimes obtiennent réparation.

Malte est également vivement préoccupée par les violations graves commises contre les enfants, comme indiqué dans le dernier rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363). Les enfants continuent de souffrir d'atteintes extrêmes aux mains des gangs, notamment des enlèvements, des violences sexuelles, des blessures, des meurtres et du recrutement forcé. La communauté internationale doit s'efforcer de créer un environnement sûr pour les enfants, les mettre à l'abri du danger et les ramener dans les écoles.

Pour conclure, nous réaffirmons notre soutien aux efforts déployés pour surmonter cette crise multidimensionnelle. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pendant sa dernière visite en Haïti en faveur d'approches nouvelles et intégrées, combinant diverses priorités. Les autorités haïtiennes doivent élaborer une feuille de route large et inclusive pour renforcer les institutions et l'état de droit, afin de réussir la transition démocratique et de mettre en place un cadre électoral inclusif. Nous réaffirmons notre soutien à la Représentante spéciale Salvador et au Bureau intégré des Nations

Unies en Haïti, et nous continuerons de travailler avec nos collègues du Conseil de sécurité pour que le mandat de la mission soit renouvelé en temps voulu.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, de son exposé instructif. Je remercie également M^{me} Gilles de ses observations avisées. Je salue la présence du Premier Ministre de la Jamaïque, M. Holness, qui a pris la parole au nom de la Communauté des Caraïbes, du Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, M. Généus, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, M. Álvarez Gil, et du Représentant permanent de la Barbade.

Je remercie également le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022), l'Ambassadeur Biang, de son exposé. Le Japon prend acte du souhait exprimé par de nombreux acteurs d'élargir la liste des sanctions.

Haïti continue de faire face à des défis multidimensionnels, notamment la violence, la corruption, les violations des droits humains et les crises sanitaire et économique. À cet égard, le Japon salue l'action menée par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour soutenir les efforts que fait Haïti pour restaurer la sécurité, renforcer l'état de droit et promouvoir le respect des droits humains. Nous saluons la collaboration entre BINUH et les parties prenantes compétentes, y compris le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), notamment dans le cadre des efforts qu'il mène en matière de lutte contre la corruption. Une telle approche globale est indispensable pour s'attaquer aux causes profondes et interdépendantes des difficultés rencontrées par Haïti. Le BINUH continuant de jouer un rôle primordial pour garantir la paix et la sécurité en Haïti, le Japon appuie pleinement la prorogation de son mandat, qui doit s'achever le 15 juillet. Ma délégation participera de manière constructive aux négociations du mandat afin de permettre au BINUH de poursuivre ses opérations efficacement.

Toutefois, le travail du BINUH ne peut que compléter les efforts menés par les Haïtiens. Le Japon se félicite des efforts déployés par le Gouvernement haïtien pour mettre en œuvre le consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes. Tout en saluant la tenue du forum organisé par le Haut Conseil de la transition, nous encourageons vivement le Gouvernement à prendre d'autres mesures pour favoriser la formation d'un consensus plus large sur l'accord par le biais d'un dialogue entre tous les acteurs haïtiens. Les élections doivent être libres, régulières et transparentes et garantir

une participation inclusive pour assurer la stabilité d'Haïti à moyen et long terme. Il est également indispensable de procéder à des réformes institutionnelles dans tout le pays, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice. Pour lutter contre la corruption et l'impunité, il est nécessaire de disposer d'institutions fortes, efficaces et dignes de confiance. Le Japon réaffirme la nécessité de renforcer et d'aider la Police nationale d'Haïti, y compris par le déploiement éventuel d'une force internationale spécialisée ne relevant pas de l'ONU. Pour sa part, le Japon poursuivra son appui par l'intermédiaire d'initiatives bilatérales et multilatérales telles que le panier de fonds administré par l'ONU.

La participation active des organisations régionales est également louable. Les récentes réunions de l'Organisation des États américains et de la Communauté des Caraïbes ont réaffirmé l'attachement profond de ces dernières à la sécurité d'Haïti, à la démocratie, à la promotion et à la protection des droits humains, ainsi qu'à la tenue d'élections libres et régulières dans les plus brefs délais. À l'occasion du Sommet du Groupe des Sept qui s'est tenu à Hiroshima en mai, les dirigeants ont réaffirmé leur engagement à renforcer leur coordination avec leurs partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'avec d'autres acteurs afin de répondre aux besoins humanitaires et de sécurité d'Haïti. Le Ministre japonais des affaires étrangères l'a souligné en mai au cours de sa rencontre avec le Ministre haïtien des affaires étrangères, Jean Victor Généus, et a exprimé l'appui continu du Japon à Haïti, en coordination avec les partenaires internationaux et régionaux, dans le but de stabiliser le pays.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible et la solidarité sans faille du Japon envers le Gouvernement et le peuple haïtiens dans leur recherche de solutions dirigées par les Haïtiens.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général et l'Ambassadeur Biang de leurs exposés. Je salue la participation et la déclaration du Premier Ministre de la Jamaïque au nom de la Communauté des Caraïbes (CARI-COM). Je me félicite également de la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes, du Ministre dominicain des relations extérieures et du représentant de la Barbade à la présente séance.

La situation en Haïti a continué à se détériorer depuis la dernière séance du Conseil sur la question (voir S/PV.9311). L'impasse politique se poursuit. La violence en bande organisée est endémique. Les circonstances de l'assassinat de l'ancien Président Moïse n'ont toujours pas

été élucidées, tandis que la crise humanitaire, y compris les pénuries alimentaires et une épidémie de choléra, ne cesse de s'aggraver. La situation tragique du peuple haïtien est déchirante. La Chine encourage les organismes des Nations Unies et les partenaires régionaux et internationaux à poursuivre leur action coordonnée pour continuer à fournir une assistance et un soutien humanitaires à Haïti. Il est donc important de redoubler d'efforts pour faire avancer le processus politique. En l'absence d'un Gouvernement légitime, efficace et responsable, tout effort extérieur pour remédier à la crise aura peu de chance de produire un effet durable. La clef pour sortir de la crise haïtienne est de faire avancer le processus de transition politique, ce qui, dans les circonstances actuelles, est plus urgent que jamais. Il est impératif de mettre fin à l'impasse politique actuelle dans les meilleurs délais et dans le plein respect des choix du peuple haïtien.

Les partis politiques haïtiens doivent agir dans l'intérêt véritable de la population, mener des consultations politiques de toute urgence, surmonter leurs divergences, parvenir au consensus le plus large possible sur les dispositions transitoires et créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et crédibles dans les plus brefs délais. La Chine attend du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) qu'il joue son rôle conformément à son mandat au titre de la résolution 2476 (2019) en promouvant un dialogue inclusif entre toutes les parties et factions haïtiennes et en soutenant le pays dans la recherche d'une solution dirigée et contrôlée par les Haïtiens. Nous saluons également les efforts continus déployés par la CARICOM et d'autres organisations régionales pour promouvoir une solution politique à la crise en Haïti.

Pour améliorer la situation humanitaire et faire avancer le processus politique, il est fondamental d'endiguer la montée de la violence en bande organisée et de créer un environnement de sécurité qui garantisse le niveau de sécurité le plus élémentaire. Le régime de sanctions établi conformément à la résolution 2653 (2022), adoptée l'année dernière, constitue un outil important pour lutter contre la violence des bandes organisées et doit donc être pleinement mis en œuvre. Nous félicitons le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti de sa récente visite dans le pays. Comme indiqué dans son exposé, toutes les parties haïtiennes estiment dans l'ensemble que les sanctions imposées par le Conseil de sécurité aux bandes organisées haïtiennes et à leurs partisans ont contribué à améliorer la situation de sécurité sur le terrain. Nous espérons que le Comité des sanctions et le Groupe d'experts redoubleront

d'efforts, mettront à jour et étofferont la liste des sanctions dès que possible, continueront d'élaborer d'autres mesures de sanction et en assureront le suivi et l'application afin de mettre en place la dissuasion nécessaire pour lutter contre la violence des bandes organisées. Le BINUH et les pays concernés doivent accroître leur appui aux travaux du Comité des sanctions.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les pays de la région concernés ont souligné à maintes reprises la forte corrélation entre le trafic d'armes et de munitions vers Haïti et les niveaux extrêmes de violence en bande organisée. Dans son rapport (S/2023/492), le Secrétaire général souligne que la communauté internationale doit soutenir la lutte contre le trafic et les flux illicites d'armes. Comme l'a également fait remarquer l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti nommé par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme après une récente visite dans le pays, aucune arme n'est produite en Haïti. L'embargo sur les armes doit être appliqué immédiatement.

La demande de déploiement d'une force de sécurité internationale formulée par les autorités haïtiennes fait depuis longtemps l'objet de discussions et d'intenses consultations, et nous avons écouté de nombreuses et ardentes expressions de soutien à cette initiative, y compris durant la présente séance. Mais malheureusement, nous n'avons entendu aucun pays annoncer des actions concrètes. Pour le moment, il semble donc qu'un examen plus approfondi soit nécessaire avant qu'une proposition viable et concrète puisse être élaborée. Compte tenu des circonstances actuelles, le Conseil de sécurité doit donner la priorité à l'adoption de nouvelles mesures relatives à l'embargo sur les armes. Si d'importantes quantités d'armes continuent de se retrouver entre les mains des bandes organisées haïtiennes, les efforts déployés par la communauté internationale pour accroître leur appui à la Police nationale d'Haïti resteront vains. La Chine estime que le Conseil doit immédiatement exiger de tous les pays qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour stopper le trafic d'armes à la source et qu'ils œuvrent de concert pour couper l'accès des bandes organisées haïtiennes aux armes à feu et aux munitions. Les pays qui compatissent sincèrement à la souffrance du peuple haïtien et sont vraiment désireux de tendre une main secourable à Haïti ne devraient avoir aucune difficulté ni hésitation à le faire.

Comme le Secrétaire général Guterres l'a dit lors de sa récente visite en Haïti, c'est aux Haïtiens de régler

les problèmes haïtiens. Les plans d'appui extérieur doivent être basés sur les attentes du peuple haïtien en général et respecter pleinement son appropriation du processus. La Chine espère que les autorités haïtiennes assumeront réellement leurs responsabilités et, avec le soutien de la communauté internationale, trouveront une solution réaliste pour obtenir une paix à long terme, la stabilité et le développement durable en Haïti.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la participation à la séance d'aujourd'hui du Premier Ministre jamaïcain, M. Andrew Holness, qui s'est exprimé au nom de la Communauté des Caraïbes, ainsi que du Ministre haïtien des affaires étrangères, M. Jean Victor Génésus, et du Ministre dominicain des affaires étrangères, M. Roberto Álvarez Gil. Par ailleurs, nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, de son exposé, de même que le Président du Comité créé par la résolution 2653 (2022), le Représentant permanent du Gabon, M. Michel Xavier Biang. Nous avons écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de M^{me} Gilles.

La situation en Haïti continue de se détériorer dans tous les domaines. Les statistiques présentées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/492) le montrent, nous sommes face à une tendance inquiétante qui a vu cette année une multiplication des enlèvements, des meurtres, des cas de violence sexuelle et d'autres crimes. Les accrochages directs entre bandes organisées et civils pacifiques se poursuivent, des civils pacifiques qui, quand ils ont perdu tout espoir d'obtenir de l'aide du Gouvernement, s'organisent pour échapper à la mort. Armées jusqu'aux dents et bien organisées, les bandes armées se sentent comme chez elles dans les zones de la capitale qu'elles contrôlent, alors que les policiers, en sous-effectifs et démotivés, ont peur ne serait-ce que d'y entrer. Les institutions nationales de gouvernance ont manifestement perdu presque toute capacité d'agir, et la crise de légitimité de longue date des organes électifs n'arrange rien à l'affaire.

Nous constatons avec préoccupation que les progrès dans la mise en œuvre du Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes, signé le 21 décembre 2022, ont de fait été limités à la création du Haut conseil de la transition puis au parrainage d'un forum politique sur les principales difficultés du pays. Les grands partis d'opposition n'ont pas participé à ce forum.

Nous sommes convaincus que trouver des solutions durables à la crise politique en Haïti n'est possible que sur la base d'un consensus national authentique et réellement

large. Inclure le mot "consensus" dans le titre d'un document, forcer ceux qui sont en désaccord à adhérer au consensus et croire ensuite qu'un consensus a été réuni est loin d'être la meilleure stratégie.

Nous comptons sur la Représentante spéciale pour poursuivre son action en vue d'élargir un dialogue politique véritable. Nous voyons qu'il y a encore beaucoup à faire à cet égard. Nous accueillons avec satisfaction les efforts de médiation de la CARICOM, de même que les efforts déployés par les acteurs régionaux afin de rapprocher les positions respectives du Gouvernement et de l'opposition. Il importe de veiller à ce que la crise haïtienne n'en vienne pas à compromettre la stabilité et la sécurité de toute la région des Caraïbes.

Dans une large mesure, la crise systémique en Haïti est le fruit de nombreuses années d'une ingérence extérieure destructrice qui a pris la forme d'interventions directes et de manipulations politiques. La pratique néfaste consistant à imposer aux Haïtiens des modèles politiques éloignés des réalités locales ne tient pas compte de leurs intérêts nationaux, sape les fondements fragiles de l'État haïtien et met au grand jour le fait que l'élite politique a perdu la culture du dialogue.

Nous jugeons préoccupant que l'assassinat du Président Moïse, commis avec la complicité d'acteurs étrangers, n'ait toujours pas fait l'objet d'une enquête. Demain marquera le deuxième anniversaire de ce crime, qui a indéniablement été le point de départ d'une spirale d'anarchie et de violence et de la création d'une vide politique dans le pays. Nous appelons les autorités nationales et tous les pays qui jouissent d'une influence à cet égard à faire en sorte que ce crime fasse l'objet d'une enquête transparente dont les résultats soient communiqués à la communauté internationale pour garantir que tous les véritables auteurs soient traduits en justice.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie a pour habitude plaider en faveur de la mise en place d'une aide internationale responsable pour Haïti, l'accent étant mis sur un règlement politique qui fasse primer les besoins intérieurs objectifs des Haïtiens eux-mêmes sur la recherche de solutions acceptables pour les parties au conflit. Nous prenons note de la demande de Port-au-Prince à recevoir toute l'assistance possible pour faire face à l'éventail de problèmes auxquels le pays est confronté en matière de sécurité. À cet égard, nous soutenons la proposition de renforcer les capacités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour aider et former la police nationale. En même temps, il convient que les objectifs de la mission n'excèdent pas

ses capacités, et la priorité doit être donnée à la recherche de solutions politiques.

Les modèles durables de règlement politique doivent s'accompagner de ce qui est prévu dans la résolution 2653 (2022), à savoir l'étude des sources et des itinéraires du trafic d'armes, notamment par l'intermédiaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et la rupture des canaux de financement et des chaînes d'approvisionnement des bandes criminelles locales. Jusqu'ici, nous n'avons pas vu de mesures prises dans ce domaine par les États d'où proviennent l'essentiel des armes illégales, des stupéfiants et de l'argent qui affluent en Haïti.

Nous plaidons pour une sélection responsable et bien fondée des candidats à l'inscription sur la liste des sanctions créée par le Comité 2653, étant entendu qu'il s'agit du genre de travail à effectuer dans le but de stabiliser la situation dans le pays et non afin de nettoyer le paysage politique en Haïti, contextuellement, dans l'intérêt de certains acteurs.

Nous avons mis en exergue un certain nombre de domaines sur lesquelles la communauté internationale peut et devrait d'ores et déjà se concentrer en apportant une aide au peuple haïtien qui souffre depuis si longtemps. Nous ne comprenons pas tout à fait pourquoi, étant donné que le dialogue politique est dans l'impasse, dans le pays, qu'il y a une crise de légitimité tandis que le trafic d'armes échappe à tout contrôle, et que le Plan de réponse humanitaire est sous-financé, certains cercles considèrent que la panacée à tous les problèmes d'Haïti consisterait à déployer une force armée multinationale sur l'île. L'histoire des interventions étrangères en Haïti prouve que les modèles imposés de l'extérieur ne prennent pas dans la société haïtienne, qu'ils font plus de mal que de bien et qu'ils servent uniquement de couverture sous laquelle promouvoir les intérêts d'autres États. Ce n'est donc pas une coïncidence si, même maintenant, malgré tous les problèmes, il y a des voix qui s'élèvent en Haïti contre tout type d'ingérence étrangère. Il est de notre devoir d'entendre ces voix et de ne pas essayer de les étouffer ou de les ignorer.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie S. E. M. Andrew Holness et l'Envoyée spéciale, M^{me} María Isabel Salvador, pour leurs interventions. Mes remerciements s'adressent également à M^{me} Marie-Yolène Gilles, Directrice exécutive de la Fondation Je Klere, pour son exposé, et aux Ministres des affaires étrangères d'Haïti et de la République dominicaine, dont je salue la présence.

Je remercie l'Ambassadeur Biang pour son rapport sur le travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Nous appelons tous les États Membres à respecter et mettre en œuvre les sanctions établies. Toutes les mesures doivent être prises pour, y compris la prévention de la prolifération illicite et du détournement d'armes et de munitions.

Le rapport du Secrétaire général (S/2023/492) témoigne de l'ampleur de la détérioration de la situation sécuritaire et en matière de droits humains en Haïti. Et comme il l'a souligné lors de sa visite dans le pays, « chaque jour compte ». La Suisse est prête à travailler avec les autres membres du Conseil en vue d'une force de soutien à la Police nationale d'Haïti. À cet égard, j'aimerais souligner les trois points suivants.

Premièrement, la Suisse condamne fermement les violences sexuelles et fondées sur le genre commises à l'encontre des Haïtiennes et des Haïtiens. Il est essentiel de renforcer les capacités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) afin de lutter contre ce fléau, notamment par le biais de ressources humaines spécialisées additionnelles dans le renouvellement du mandat. Les victimes et survivants de ces violences doivent bénéficier d'un accès aux soins et les personnes responsables doivent être jugées.

Deuxièmement, suite au nombre de violations graves des droits de l'enfant, Haïti figure sur la liste des situations préoccupantes du dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363). Les enfants sont particulièrement vulnérables et victimes de recrutement, d'enlèvement, de meurtre, de viol et d'autres formes de violence sexuelle. Des attaques contre des écoles et des hôpitaux ou le refus d'accès à l'aide humanitaire ont également été constatés. La Suisse soutient, de ce fait, l'inclusion de mesures relatives à la protection de l'enfance dans le renouvellement du mandat du BINUH.

Troisièmement, l'accès à l'assistance humanitaire sûre, rapide et sans entrave reste essentiel pour la population dans le besoin. La communauté internationale doit rester aux côtés des Haïtiennes et des Haïtiens. Les services de base sont toujours inaccessibles et près de la moitié de la population est victime d'insécurité alimentaire, et ce alors que des milliers d'hectares de terres arables sont abandonnés face à la violence des gangs et que les cultures sont détruites par les catastrophes naturelles. Dans ce sens, des mécanismes d'alerte précoce ainsi que des systèmes agricoles résilients sont notamment nécessaires afin d'atténuer l'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire.

Une réponse aux crises complexes affectant le pays ne pourra être trouvée que par le biais d'un dialogue inter-haïtien. Nous encourageons la recherche de compromis par toutes les parties afin de proposer une réponse politique collective et inclusive, ainsi que la poursuite du dialogue régional, particulièrement celui mené par les pays de la Communauté des Caraïbes. La Suisse appelle également au rétablissement de l'état de droit, notamment par le biais d'une réforme des systèmes judiciaire et pénitentiaire, ce qui permettrait de lutter efficacement contre l'impunité et de poser les fondements d'une paix durable.

Le Conseil doit faire preuve d'unité dans le renouvellement du mandat du BINUH afin de lui permettre de remplir efficacement sa mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je tiens à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, l'Ambassadeur Biang, M^{me} Gilles et le Premier Ministre Holness de leurs exposés et de leurs déclarations. Je salue également la participation du Ministre des affaires étrangères Généus, du Ministre des affaires étrangères Álvarez et du Représentant permanent de la Barbade à la présente séance.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le peuple haïtien est confronté à une grave crise humanitaire, sécuritaire et politique. Des bandes armées ont pris le contrôle de quartiers entiers. Les meurtres, les incendies, les enlèvements et les restrictions sévères des déplacements sont monnaie courante. Nous entendons des récits effroyables sur la manière dont les gangs font de la violence sexuelle, notamment des viols collectifs, une arme qu'il utilise abondamment pour terrifier les communautés. Près de la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire. Nous devons examiner sérieusement ce que le Conseil peut faire pour briser le cycle de la violence. Le Royaume-Uni prend note des demandes d'assistance internationale urgente en matière de sécurité, qui ont été formulées par le Gouvernement haïtien, et la séance d'aujourd'hui représente une contribution importante à notre discussion sur la voie à suivre, après la récente visite du Secrétaire général.

Outre les efforts déployés face à la crise sécuritaire, le peuple haïtien a besoin de stabilité politique. Nous nous félicitons de la récente réunion des parties prenantes organisée en Jamaïque par la Communauté des Caraïbes. Nous espérons que cet appui régional insufflera un nouvel élan aux efforts déployés actuellement dans le pays. Nous appelons tous les acteurs à s'employer de

manière constructive à la préparation de la tenue d'élections législatives et présidentielle inclusives, libres et régulières, dès que les conditions de sécurité sur place le permettront. Nous devons veiller à ce que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) dispose des capacités nécessaires pour remplir son mandat, en complément des mesures régionales et nationales. M^{me} Salvador et son équipe accomplissent un travail essentiel dans des circonstances incroyablement difficiles. Nous attendons avec intérêt la conclusion des discussions sur le renouvellement du mandat du BINUH au cours des prochains jours.

Le Royaume-Uni continuera à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement haïtien et la communauté internationale pour surmonter cette crise pressante.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti.

M. Généus (Haïti) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance autour du rapport du Secrétaire général sur la situation en Haïti (S/2023/492). Je vous adresse mes vives félicitations pour la présidence britannique du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, et je salue les distingués membres de ce prestigieux organe de l'ONU.

La participation remarquée de l'honorable Andrew Holness, Premier Ministre de la Jamaïque, que je salue chaleureusement, témoigne de l'importance de cette séance, de l'intérêt renouvelé des dirigeants de la région dans le dossier haïtien et de leur volonté manifeste de contribuer positivement à la recherche d'une issue rapide et durable à la crise multidimensionnelle à laquelle le pays fait face. Je salue également la présence de mon collègue de la République dominicaine, le Ministre Roberto Álvarez, ainsi que de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), M^{me} María Isabel Salvador, qui, dès son arrivée dans le pays, n'a pas marchandé ses efforts dans l'exécution de son mandat. Nous lui en sommes très reconnaissants. Je salue la participation de M^{me} Marie-Yolène Gilles pour son rapport sur l'ampleur de la détérioration de la situation des droits humains en Haïti. Je salue l'importante déclaration de l'Ambassadeur du Gabon, M. Michel Xavier Biang, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, sur la situation préoccupante en Haïti.

Le Secrétaire général, M. António Guterres, vient de visiter Haïti le week-end passé. Il est allé en Haïti pour

témoigner sa solidarité envers le peuple haïtien et, du même coup, réclamer le déploiement rapide d'une force robuste pour combattre les gangs. À cet égard, nous nous félicitons qu'il ait renouvelé cet appel le 4 juillet dernier, à la Trinité-et-Tobago, à l'occasion du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la création de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Il a exhorté le Conseil de sécurité à autoriser l'envoi de cette force et demandé aux pays contributeurs de se tenir prêts. Dans le même ordre d'idées, il y a lieu de souligner la visite réalisée dans le pays, une semaine plus tôt, par l'expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti, qui a dressé un tableau très sombre de la situation sécuritaire et humanitaire et plaidé en faveur de l'arrivée d'une force internationale spécialisée.

Le rapport du Secrétaire général, que le Conseil examine aujourd'hui, est soumis à un moment très critique de la vie nationale, marquée par une crise complexe sans précédent : une crise sécuritaire, politique, humanitaire et alimentaire aiguë, maintes fois exposée devant les membres du Conseil. C'est une situation qui ne manque pas de choquer la conscience universelle, tant par les violences qu'elle engendre que par les souffrances et les conséquences déléteres qu'elle inflige à la population haïtienne. La crise humanitaire impacte près de la moitié de la population frappée par la faim et la résurgence du choléra. Les récentes inondations et les derniers séismes dans la Grand'Anse et le sud du pays, ont aggravé les conditions de vie, les conditions d'existence déjà précaires de la majorité de mes compatriotes qui endurent d'immenses peines.

À l'heure où le mandat du BINUH arrive à son terme et devrait être bientôt renouvelé, les attentes du Conseil n'ont pas été comblées quant à la mission qui a été confiée au Bureau. Le Gouvernement espère que le nouveau mandat du BINUH sera renforcé et devra permettre, d'un commun accord avec les autorités nationales compétentes, de trouver des réponses concrètes afin de promouvoir et de renforcer la stabilité politique pour cheminer vers un processus politique inter-haïtien permettant l'organisation d'élections inclusives, libres et transparentes, dès que les conditions de sécurité et les préparatifs logistiques le permettront.

Le Premier Ministre, S. E. M. Ariel Henry, de son côté, s'est mis à la tâche et entend réaliser des avancées politiques majeures pour débloquer la situation. Il continue de dialoguer avec toutes les forces vives de la nation, les invitant à transcender et à s'unir au profit du bien-être

collectif. Dans cette perspective, à la suite de l'installation du Haut Conseil de la transition et de la remise en marche de la Cour de cassation, la plus haute instance judiciaire du pays, le Premier Ministre entend continuer le dialogue politique, avancer vers la mise en place du Conseil électoral provisoire, élargir le Haut Conseil de la transition et former prochainement un gouvernement d'unité nationale pour une nouvelle gouvernance politique, afin d'affronter les grands défis qui se posent à l'État.

Au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, je remercie nos partenaires internationaux qui se sont engagés à accompagner Haïti dans cette conjoncture difficile. Ils n'ont jamais marchandé leur concours dans la recherche d'une solution durable à la crise. Je voudrais particulièrement exprimer la gratitude du peuple haïtien et du Gouvernement haïtien aux pays frères de la CARICOM et de la République dominicaine, et au Secrétaire général, pour leur engagement sans faille à nos côtés.

Haïti réclame une fois de plus le bénéfice de l'urgence. La grande famille onusienne ne peut continuer à ignorer la sollicitude d'un de ses États Membres en proie à de graves défis sécuritaires, politiques, socioéconomiques et humanitaires. À cet égard, le Gouvernement se montre flexible et ouvert à toutes les options que le Conseil jugera opportunes d'adopter, permettant d'affronter et de résoudre de façon durable cette grave crise qui n'a que trop duré et qui endeuille quotidiennement la famille haïtienne. Le Gouvernement haïtien souhaite un large consensus du Conseil de sécurité autour d'un projet de résolution sur le cas d'Haïti. Le Conseil a une parfaite compréhension de la situation catastrophique sans précédent qui prévaut dans le pays, et il ne lui reste qu'à agir.

La décision du Conseil de sécurité passant par l'adoption d'un texte consensuel est attendue avec impatience par le peuple haïtien. La Charte fondamentale de notre organisation mondiale contient les provisions appropriées pour accompagner Haïti sur la route de la paix, de la sécurité et du progrès socioéconomique.

L'ONU, à travers le Conseil de sécurité, a la responsabilité morale d'empêcher le naufrage d'Haïti. L'action du Conseil est décisive pour faire renaître l'espoir en Haïti et permettre au peuple haïtien, surtout la grande majorité souffrante et silencieuse, d'espérer un lendemain meilleur. Le Gouvernement s'attache à sa demande renouvelée d'une assistance internationale robuste pour appuyer les efforts de la Police nationale d'Haïti dans sa lutte contre les gangs armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

M. Álvarez Gil (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés M^{me} María Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, et l'Ambassadeur Michel Xavier Biang, Représentant permanent du Gabon et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. Je remercie également, de leur présence et de leurs exposés et déclarations respectifs, le Premier Ministre de la Jamaïque, M. Andrew Holness, qui s'est exprimé au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et M. Jean Victor Généus, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, ainsi que l'Ambassadeur François Jackman, Représentant permanent de la Barbade. Enfin, je tiens à remercier la représentante de la société civile, M^{me} Marie-Yolène Gilles, de son importante et courageuse contribution.

Je voudrais commencer par saluer la visite importante et très attendue que le Secrétaire général António Guterres a effectuée en Haïti le 1^{er} juillet, ainsi que sa déclaration d'aujourd'hui, dans laquelle il a appelé l'attention sur la nécessité urgente de répondre à la crise humanitaire, politique et de sécurité que traverse le peuple haïtien. Cette visite du Secrétaire général témoigne de l'importance que l'Organisation attache à la situation en Haïti et de l'engagement du Secrétariat à l'égard des résolutions 2645 (2022) et 2653 (2022). Nous attendons avec intérêt que soient prises les prochaines mesures qu'exige la situation.

Nous avons déclaré clairement et à maintes reprises devant le Conseil de sécurité – et la Représentante spéciale, M. Holness et d'autres l'ont souligné aujourd'hui – que la recherche d'une solution définitive et durable à la crise en Haïti incombe au premier chef au peuple haïtien. Toutefois, sans l'appui de la communauté internationale, il est impossible d'imaginer que les conditions de sécurité nécessaires puissent être réunies pour parvenir à un règlement viable de la crise.

La présente séance a lieu à la veille du deuxième anniversaire de l'assassinat du Président Jovenel Moïse. Nous exprimons notre solidarité avec sa famille, ainsi qu'avec le Gouvernement et le peuple haïtiens. Cependant, il ne suffit pas de rendre un hommage respectueux au Président défunt ou de pleurer les milliers de vies perdues. Il faut répondre favorablement à la demande persistante du Premier Ministre haïtien Ariel Henry et de son gouvernement, qui réclament l'envoi d'une force multinationale

pour appuyer la Police nationale d'Haïti. Il s'agit là de la seule mesure qui permettra de rétablir la sécurité et de créer les conditions nécessaires à la stabilisation du pays et à l'organisation d'élections démocratiques.

Je tiens à exprimer notre ferme appui au maintien d'un Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) solide et renforcé. Cette présence est la garantie qu'une certaine attention sera portée à cette situation, qui a atteint la limite du supportable. Il est bien connu que le BINUH seul ne peut apporter une réponse à la crise actuelle en Haïti, car même la sécurité de la mission est compromise, ce qui porte atteinte à son efficacité et à l'image de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Il incombe au Secrétaire général de continuer de consolider son rôle de chef de file en vue de mettre en place la force multinationale, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Mon pays, pour sa part, apporte une contribution active, par des échanges commerciaux, par l'approvisionnement en carburant et par de nombreux autres aspects logistiques et humanitaires.

Sur la base des recommandations de la résolution 2645 (2022), plusieurs pays et institutions ont pris des mesures concrètes. À cet égard, il convient de souligner les efforts opportuns déployés par le Premier Ministre jamaïcain, M. Holness, que nous saluons pour avoir encouragé un dialogue inclusif entre les organisations représentatives d'Haïti. Avec le soutien de la CARICOM et de son groupe de personnalités éminentes récemment nommé, composé de trois anciens Premiers Ministres, nous espérons que le consensus nécessaire pourra être dégagé au sein de la classe politique haïtienne afin d'avancer avec constance sur la voie de la stabilité et de la démocratie. Nous reconnaissons également l'importance des diverses initiatives annoncées par d'autres Gouvernements, tels que ceux d'El Salvador, de la Trinité-et-Tobago, du Canada et des États-Unis. À cet égard, nous nous félicitons des récentes déclarations du Secrétaire d'État américain, Antony Blinken, en faveur de l'envoi d'une force internationale pour aider à stabiliser Haïti. Toutes ces initiatives visant à rétablir la sécurité et la gouvernance démocratique en Haïti sont indispensables et doivent être poursuivies.

Je tiens également à souligner le rôle important du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti, dont nous avons récemment reçu le Président, l'Ambassadeur Michel Biang, du Gabon, dans notre pays. Le Comité est chargé d'adopter des sanctions qui doivent être appliquées par tous les États Membres à l'encontre des personnes ou entités qui, d'une manière ou d'une autre, encouragent et utilisent

les activités des organisations criminelles. L'Ambassadeur Biang a pu se rendre compte par lui-même de la réalité haïtienne et de ses conséquences pour notre pays. Il a également pu constater ce qu'il en coûte à la République dominicaine pour maintenir la sécurité dans la zone frontalière.

Le niveau d'insécurité en Haïti a conduit un nombre important de grandes entreprises à fermer définitivement ou à limiter leurs activités, réduisant ainsi le taux d'emploi formel et entraînant des répercussions sur la vie quotidienne des habitants du pays. Un exemple est le cas du parc industriel CODEVI, dans la ville de Juana Méndez, qui est situé à la frontière avec notre pays. Ce parc industriel emploie quelque 20 000 Haïtiens, touchant indirectement 100 000 autres personnes. Cette grande entreprise a dû fermer ses portes à plusieurs reprises en raison de la violence et des problèmes de sécurité. Il y a quelques jours, elle a dû fermer pour deux semaines.

Cette situation d'insécurité, qui a récemment été mise en exergue par les dirigeantes de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial après leur visite en Haïti, a de graves conséquences, comme c'est le cas pour près de 3 millions d'enfants qui ont besoin d'une aide humanitaire. La situation catastrophique du peuple haïtien se traduit également – comme l'a souligné le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social – par le fait qu'il s'agit d'un des pays où le taux d'insécurité alimentaire est le plus élevé. C'est un fait alarmant et il est déplorable que, comme le souligne le Groupe, seuls 23 % des fonds nécessaires pour lutter contre cette tragédie ont été versés.

Nous nous trouvons à un tournant pour ce qui est de remédier à la crise en Haïti. Les élites haïtiennes doivent absolument se montrer à la hauteur de la situation ; il est essentiel qu'elles saisissent ce moment historique et agissent dans l'intérêt national d'Haïti et pour le bien commun de l'ensemble de la nation. Nous espérons que dans 90 jours, lorsque nous nous réunirons à nouveau dans cette salle, nous aurons commencé à prendre les mesures nécessaires, mentionnées à maintes reprises au Conseil, pour surmonter la grave crise que traverse le peuple haïtien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Barbade.

M. Jackman (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social. Le Groupe consultatif compte 22 États membres qui se

sont engagés à accompagner le développement socioéconomique à long terme d'Haïti. Nous sommes des amis, des voisins et des partenaires d'Haïti. Au cours de l'année écoulée, notre groupe a ouvert ses portes à Saint-Vincent-et-les Grenadines, au Kenya, à Saint-Kitts-et-Nevis et à mon pays, la Barbade. Nous espérons accueillir très prochainement la Jamaïque au sein du Groupe.

Au nom du Groupe consultatif, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui et à saluer la participation du Premier Ministre de la Jamaïque, de Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Au nom du Groupe, je voudrais souligner quatre points.

Tout d'abord, la communauté internationale doit agir sans plus attendre pour aider Haïti à rétablir la sécurité. Les Haïtiens ont besoin de sécurité pour pouvoir sortir de chez eux sans craindre d'être tués, kidnappés ou violés ; pour que les enfants puissent se rendre à l'école en toute sécurité ; pour que les personnes les plus vulnérables aient accès aux services essentiels ; pour que les entreprises puissent reprendre leurs activités ; et pour créer l'espace nécessaire à la tenue d'élections libres et régulières. Pour ce faire, il est nécessaire d'endiguer l'afflux d'armes et de munitions ; de renforcer la Police nationale d'Haïti, le système judiciaire et l'état de droit ; de protéger les droits humains ; de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre ; d'agir au niveau local pour réduire la violence ; et d'exercer des pressions directes, par l'application de sanctions, sur ceux qui attisent la violence et l'instabilité.

Deuxièmement, il est crucial d'adopter une approche globale comprenant des mesures urgentes en matière de sécurité, d'aide humanitaire et de développement en faveur d'Haïti. Les mesures immédiates pour aider Haïti à rétablir la sécurité doivent s'accompagner d'efforts pour s'attaquer aux causes profondes de la violence dans le pays, à savoir l'extrême pauvreté, la corruption, l'impunité et la collusion entre les sphères politique et économique.

De jeunes Haïtiens nous ont expliqué qu'il doivent livrer une lutte quotidienne pour se nourrir. Un jeune de 17 ans qui vit à Cité-Soleil nous a dit qu'il était plus facile de se procurer une arme que de la nourriture. Les besoins humanitaires ont doublé au cours de l'année écoulée. Malgré son potentiel agricole considérable et le fait qu'il ait pu, jusqu'à récemment, produire la majeure partie

du riz qu'il consommait, Haïti fait maintenant partie des pays où l'insécurité alimentaire est la plus élevée.

Nous devons répondre d'urgence aux besoins humanitaires immédiats des Haïtiens, comme indiqué dans le Plan de réponse humanitaire 2023, qui est financé à hauteur de moins de 23 %. Dans le même temps, nous devons investir dans le développement durable d'Haïti afin de renforcer sa résilience, y compris celle de ses systèmes alimentaires.

Troisièmement, l'accord politique du 21 décembre et l'installation du Haut Conseil de la transition constituent des étapes vers la construction d'un consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes. Nous continuons d'encourager les parties prenantes haïtiennes à redoubler d'efforts pour garantir la tenue d'un dialogue politique national large et inclusif, auquel participent les femmes et les jeunes, afin de tracer la voie à suivre pour rétablir la démocratie et accélérer le développement durable du pays.

Quatrièmement, en cette période critique, le soutien actif et les compétences de l'ONU dans tous ces domaines sont essentiels. Nous demandons instamment

au Conseil de renouveler le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour les 12 prochains mois. Compte tenu de la gravité et de la détérioration de la situation en Haïti, nous exhortons le Conseil à faire en sorte que le BINUH soit doté des moyens nécessaires, en termes de personnel et de ressources, pour collaborer avec les parties prenantes haïtiennes et pour aider Haïti à surmonter cette crise.

Haïti est en proie à une crise complexe, multidimensionnelle et extrêmement grave qui continue de s'aggraver à un rythme alarmant. Les graves répercussions qu'elle a sur les jeunes haïtiens, en particulier, compromettent l'avenir du pays. Nous ne devons donc pas nous contenter d'exprimer notre solidarité à l'égard d'Haïti ; nous devons également renforcer d'urgence notre appui coordonné.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 20.